



**Programme Bourgogne  
Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE +  
2021-2027**

**ORDRE DU JOUR**

**CONSULTATION ÉCRITE DU  
COMITÉ REGIONAL DE  
PROGRAMMATION DU  
23 AU 30 JANVIER 2026**





**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**  
**FEDER-FSE+ 2021-2027**  
**Synthèse programmation initiale**

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME				
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers	1 652 957,10 €	357 901,78 €	21,65 %	2
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen	140 387,08 €	84 232,25 €	60,00%	1
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	6 358 459,87 €	1 676 000,00 €	26,36%	5
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	3 065 686,66 €	734 587,92 €	23,96%	3
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	1 187 704,96 €	450 758,50 €	37,95%	2
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité				
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité	373 100,00 €	111 930,00 €	30,00%	1
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers				
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines				
				TA3	Infrastructures vertes en ville	2 279 893,38 €	668 299,00 €	29,31%	1
				TA4	Renouvellement urbain	51 792 775,18 €	3 000 000,00 €	5,79%	1
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain	798 538,58 €	150 000,00 €	18,78%	1
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales	1 577 609,42 €	775 602,29 €	49,16%	1
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural				
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	542 632,06 €	74 536,00 €	13,74%	1
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons				
						Total	69 769 744,29 €	8 083 847,74 €	19

# FEDER

## Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 1 : synthèse p7
  - SAS MRM PROCESS p9
  - Imprimerie CHOPARD p13
- Priorité 2 : synthèse p17
  - DIJON METROPOLE p19
- Priorité 3 : synthèse p23
  - CDC Habitat Social p25
  - CDC Habitat Social p29
  - OPH Département Doubs p33
  - NEOLIA p37
  - La Maison Pour Tous p41
  - Commune Chevigny-St-Sauveur p45
  - Commune de Pirey p49
  - Commune de Delle p53
  - Commune de Massilly p57
  - Varennes Eco-Bois Chaleur p61
  - Syndicat mixte fermé p65
- Priorité 5 : synthèse p69
  - Mairie de Belfort P71
  - Grand Besançon Métropole p75
  - Commune de Delle p79
  - CC Station des Rousses Haut Jura p83
  - Route Ouest p87

## Programmation initiale : avis défavorable

- Synthèse p91
  - Priorité 1 :
    - 3D p93
  - Priorité 3 :
    - Commune de Beaucourt p97

## Pour Avis :

- Synthèse p101
  - Priorité 1 :
    - DECOLLETAGE GENET p103
    - YLTEC p105

## Pour Information :

- Synthèse p109
  - Priorité 1 :
    - METAL PROJECT p111
    - NOVAPLEST SOC p115
  - Priorité 5 :
    - Commune Nuits St Georges p117
    - Commune St Loup sur Semouse p121



Consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"**

**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
1	1.3	1	BFC001765	Construction d'un nouveau bâtiment industriel MRM Process	SAS MRM PROCESS	1 406 332,10 €	271 583,03 €	19,31 %			50 000,00 €	30 000,00 €		1 054 749,07 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
1	1.3	1	BFC001953	Investissements matériels de production	Imprimerie Chopard	246 625,00 €	86 318,75 €	35,00 %						160 306,25 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
<b>Sous-total</b>			<b>2</b>			<b>1 652 957,10 €</b>	<b>357 901,78 €</b>		- €	- €	<b>50 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	- €	<b>1 215 055,32 €</b>	
<b>Nombre de projets présentés :</b>			<b>2</b>			<b>TOTAL</b>	<b>1 652 957,10 €</b>	<b>357 901,78 €</b>	- €	- €	<b>50 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	- €	<b>1 215 055,32 €</b>	



<b>Projet</b>	BFC001765 - Construction d'un nouveau bâtiment industriel MRM Process
<b>Porteur de projet</b>	43942918400047 - SAS MRM PROCESS
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 28/04/2023 au 04/09/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 28/04/2023 au 04/05/2025
<b>Coût total éligible</b>	1 406 332,10 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	271 583,03 €
<b>Localisation du projet</b>	70311 - Luxeuil-les-Bains

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

MRM PORTARD envisage la construction d'un nouveau bâtiment industriel à Luxeuil les Bains en zone AFR d'une surface de 1 416 m<sup>2</sup> pour un budget global de 1 852 750 euros HT. Ce nouveau bâtiment permettra de rassembler toutes les activités de MRM PORTARD sur un seul et même site et donc de limiter les déplacements et les émissions de CO<sub>2</sub>, de permettre à l'entreprise de passer un cap de développement et de créer de nouveaux emplois (8 créations de poste CDI envisagées).

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** La société MRM Process est spécialisée dans le domaine du bois et bois Energie depuis 1983. Elle conçoit, fabrique et réalise des installations de manutention, de transfert et de triage de plaquette de bois (ou autres bio Energie) vers des lignes de granulation, de buchette ou de chaudière industrielles.

Afin de répondre à une augmentation de la demande mais également de fusionner l'activité historique et la nouvelle activité (la fabrication de convoyeurs mécaniques), l'entreprise se trouve dans l'obligation de réorganiser l'ensemble de son activité.

En effet, l'entreprise fonctionne actuellement sur deux sites distincts : un site à Luxeuil-Les-Bains qui correspond aux bureaux et un site à Jasney qui correspond à l'atelier de production. L'entreprise MRM Process souhaite donc construire un nouveau bâtiment d'une surface de 1 416 m<sup>2</sup>. Plus précisément, ce projet d'investissement permettra :

- d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs en réorganisant les ateliers de production en optimisant les process de production et d'optimiser la gestion de l'entreprise

- être en capacité de répondre à une augmentation des commandes et donc d'augmenter les capacités de production de l'entreprise (accroissement du CA moyen de 3 500k euros à 6 200K euros 2022). Un taux de croissance est estimé à

+10% en moyenne chaque année, avec un chiffre d'affaires qui devrait atteindre 10M d'euros de CA en 2027.  
- 8 postes en CDI sont envisagés pour assurer les besoins de fonctionnement de la société.

D'un point de vue environnemental, le nouveau bâtiment a été imaginé pour tenir compte de son impact environnemental. Des panneaux photovoltaïques sont prévus afin d'assurer à l'entreprise une autosuffisance énergétique. Egale-ment en centralisant l'ensemble de l'activité sur un seul et même site, les déplacements entre le site de Luxeuil-Les-Bains et celui de Jasney seront supprimés ce qui limitera les émissions de CO2 de l'entreprise.

La demande de subvention déposée par la société MRM Process répond à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27.

- MRM Process en tant que moyenne entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Euro-péenne est éligible au programme.
- L'opération qui consiste en la création d'un nouveau site de production va permettre à l'entreprise de passer un cap de développement répond bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PRO1 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" - et l'OS 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".
- L'entreprise prévoit d'accroître son chiffre en moyenne de 55.5% entre 2023 et 2025 et de créer par ailleurs 4 nouveaux emplois.

La demande de subvention déposée par la société MRM Process est donc éligible au programme FEDER 21-27.

MRM Process sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n° SA.119959 relatif aux Aides à Finalités Régionales (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 25,00% pour les moyennes entreprises: celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 25%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 271 583.03 €, représentant un taux de 19.31% d'une assiette de dépenses éligibles s'élevant à 1 406 332.10 € HT.

## AN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	19,31	271 583,03
DEPARTEMENT	Haute-Saône			3,56	50 000,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			2,13	30 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				25,00	351 583,03
Bénéficiaire				75,00	1 054 749,07
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 406 332,10</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	AUTRES DEPENSES	0,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PONT ROULANT	46 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	ELECTRICITE	55 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CHAPE - REVETEMENT	58 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CHAUFFAGE - PLOMBERIE	77 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MENUISERIES - SERRURERIE	96 930,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	GROS OEUVRE	101 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	DALLAGE - PLATERIE - PEINTURE	202 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TERASSEMENT - ENROBES - GRILLES	320 402,10
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CHARPENTE - COUVERTURE	450 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 406 332,10</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	8.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	1200000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC001953 - Investissements matériels de production
<b>Porteur de projet</b>	87685016500039 - Imprimerie Chopard
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <a href="#">12/05/2023</a> au <a href="#">30/04/2026</a>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <a href="#">12/05/2023</a> au <a href="#">31/12/2025</a>
<b>Coût total éligible</b>	<a href="#">246 625,00 € HT</a>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<a href="#">86 318,75 €</a>
<b>Localisation du projet</b>	25356 - Maîche

Date comité de programmation : [30/01/2026](#)

Date décision Président : [30/01/2026](#)

### Résumé du projet

Implantée à Maîche, l'Imprimerie Chopard engage une transition numérique visant l'impression (petits et grands formats), la découpe et le contrôle qualité de petites séries, notamment pour les secteurs du luxe (horlogerie, bijouterie) et de l'agroalimentaire. Les investissements réalisés, dont l'acquisition d'une presse numérique, lui permettront de développer son activité, de répondre plus rapidement aux demandes de ses clients et de maintenir sa compétitivité en Bourgogne-Franche-Comté.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** L'opération est portée par l'Imprimerie Chopard, entreprise familiale créée en 1919 et localisée à Maîche, dans le Doubs en Bourgogne-Franche-Comté. Cette entreprise, spécialisée dans l'impression, cherche à se développer à travers l'acquisition de nouveaux équipements de production, en particulier une presse numérique et un traceur. Ces investissements lui permettront d'améliorer la qualité de ses produits mais également d'optimiser ses délais de réalisation. Les investissements visés permettront à l'Imprimerie Chopard d'innover en intégrant le numérique dans ses procédés de production, de faire progresser son activité notamment sur les secteurs de l'horlogerie et de l'agroalimentaire, et de franchir ainsi un cap de développement.

L'opération répond aux objectifs de l'OS 1.3 du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté Massif du Jura 2021-2027 au titre de la priorité 1 qui vise à « développer une économie régionale innovante et compétitive » et plus particulièrement à l'OS 1.3 « renforcer la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois dans les PME ». Le projet cadre également avec la Fiche Action (V2) « Investissements stratégiques des PME », puisqu'il s'agit d'investissements

dans des matériels productifs, qui permettront à l'Imprimerie Chopard de répondre aux besoins de nouveaux marchés dans le luxe et l'agroalimentaire et ainsi de se développer.

Cette opération s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Régime exempté de notification N° SA. 119559 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025). Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est respecté (35% pour les petites entreprises). L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle se déroulera à Maîche, dans le Doubs (25). Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 23/05/2023 via le portail E-Synergie. Au regard des documents transmis, aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date. Des modifications ont été apportées au plan de financement initial déposé par le porteur. La table de découpe ayant fait l'objet d'une location en leasing est inéligible et le porteur a déclaré ne pas souhaiter finalement acquérir le contrôleur offset. Les consommables liés à l'acquisition du traceur (cartouches) ont également été écartés de l'assiette éligible. Le plan de financement a été revu en conséquence.

Après instruction, l'assiette des dépenses éligibles retenue s'élève ainsi à 246 625€ HT. Il est proposé une aide FEDER à hauteur de 86 318.75 €, soit un taux de financement à hauteur de 35% de l'assiette retenue.

Cette aide sera répartie à hauteur :

- de 78 618.75 € pour la banque BPCE Lease pour un montant de dépenses prévisionnelles de 224 625 €, lié à l'acquisition de la presse numérique via un crédit-bail ;
- de 7 700 € pour l'Imprimerie Chopard pour un montant de dépenses prévisionnelles de 22 000 €, relatives à l'acquisition du traceur.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	35,00	86 318,75
<b>Sous-total cofinanceur</b>				35,00	86 318,75
Bénéficiaire				65,00	160 306,25
<b>Coût total éligible</b>					<b>246 625,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Investissement machine	246 625,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>246 625,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	2.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	160306.25
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



Consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 2 : "Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics"**

**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
2	1.2	4	BFC013715	Conception et réalisation d'un outil numérique, transversal et ouvert, de suivi et de pilotage des fiches actions du Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole - POMPON	DIJON METROPOLE	140 387,08 €	84 232,25 €	60,00 %						56 154,83 €	Aucun régime d'aide
<b>Sous-total</b>			1			140 387,08 €	84 232,25 €		- €	- €	- €	- €	- €	56 154,83 €	
Nombre de projets présentés :			1		TOTAL	140 387,08 €	84 232,25 €		- €	- €	- €	- €	- €	56 154,83 €	





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC013715 - Conception et réalisation d'un outil numérique, transversal et ouvert, de suivi et de pilotage des fiches actions du Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole - POMPON
<b>Porteur de projet</b>	24210041000123 - DIJON METROPOLE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
<b>Type d'action</b>	PR2-RS01.2-TA4 - Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 03/06/2024 au 30/10/2028
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 03/06/2024 au 30/06/2028
<b>Coût total éligible</b>	140 387,08 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	84 232,25 €
<b>Localisation du projet</b>	21231 - Dijon

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Dijon métropole souhaite se doter d'un Programme d'Organisation et de Management des actions de la transition Par les Outils Numériques - appelé le programme POMPON - pour concevoir, développer, et mettre en oeuvre les moyens numériques nécessaires à la gouvernance et à l'ingénierie de management des transitions sur le territoire.

POMPON a pour objectif de structurer et soutenir la coordination opérationnelle entre les différents niveaux d'actions, en articulant stratégie et planification avec la mise en œuvre concrète des projets, en apportant de la lisibilité sur la contribution collective des projets.

Ce programme s'appuie sur un cas d'usage précis : le pilotage des fiches actions du Plan Climat et Biodiversité.

En s'appuyant sur ces dernières, et afin de pouvoir piloter et suivre les actions de la transition sur le territoire, le système de management des transitions de la Collectivité et du Territoire permettra :

- D'assurer le suivi et l'évaluation des Fiches Actions
- D'assurer le suivi et l'évaluation des résultats
- D'assurer le suivi du Plan d'Investissement territorial
- D'assurer le pilotage des portefeuilles de projets
- D'assurer le suivi des gouvernances interne et externe

- D'assurer le suivi du Plan GPEC territorial
- D'assurer le suivi du Plan de réduction des risques

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Ce projet s'inscrit au sein de l'action "e-gouvernement" de l'OS 1.2 "Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics" de la priorité 2 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 : fiche action e-gouvernement (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).

Le projet POMPON (Programme d'Organisation et de Management des actions de la transition Par les Outils Numériques) consiste à concevoir un outil numérique transversal pour piloter et suivre les fiches actions du Plan Climat et Biodiversité 2024-2030. Ce nouvel outil vise à structurer la gouvernance des données, faciliter la coopération entre acteurs du territoire et assurer la traçabilité des arbitrages et des résultats. Il intégrera des modules pour le suivi des actions, des portefeuilles de projets, des indicateurs climat-biodiversité et des plans d'investissement, avec une logique d'amélioration continue. Déployé progressivement entre 2025 et 2028, il concerne des directions de Dijon Métropole, des communes et des acteurs socio-économiques du territoire, renforçant la capacité de la métropole à anticiper, s'adapter et apprendre dans la transition écologique.

Le projet répond pleinement aux objectifs de la fiche action "e-gouvernement" car il propose un outil numérique innovant, ouvert et interopérable, destiné à structurer la gouvernance territoriale et le pilotage des politiques publiques. Il favorise la coopération multi-acteurs, la valorisation des données et l'amélioration des services publics.

Éligibilité géographique : Métropole Dijonnaise.

Éligibilité temporelle : opération déployée entre juin 2024 et juin 2028.

Taux d'aide du FEDER : 60 % conforme au plafond autorisé par la fiche action e-gouvernement (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).

Taux d'aide publique : 100% conforme à la réglementation européenne applicable.

Après instruction du dossier, une subvention FEDER de 84 232,25 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 60% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 140 387,08 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	84 232,25
<b>Sous-total cofinanceur</b>				60,00	84 232,25
Bénéficiaire				40,00	56 154,83
<b>Coût total éligible</b>					<b>140 387,08</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Pilotage d'un projet conformément aux objectifs fixés, accompagnement dans l'audit et cadrage du projet, paramétrage / configuration de l'outil	140 387,08
<b>Coût total du projet</b>		<b>140 387,08</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	REALI	Institutions publiques	1.00
FED_RCR11 - Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	RESUL	Utilisateurs annuels	70.00



Consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"**  
**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
3	2.1	1	BFC000687	ECO-REHABILITATION de 111 logements collectifs (tranche 1 bâtiments H, I, J et K) Résidence Le Belvédère à TALANT	CDC Habitat Social	1 890 225,40 €	444 000,00 €	23,49 %		406 776,44 €		192 000,00 €		847 448,96 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC005157	ECO-REHABILITATION de 220 logements collectifs (tranche 2 soit 7 bâtiments A à G) Résidence Le Belvédère à TALANT	CDC Habitat Social	3 588 234,47 €	880 000,00 €	24,52 %		806 223,56 €		356 500,00 €		1 545 510,91 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC010815	Amélioration de 56 logements 1 à 17, rue Cordier PONTARLIER	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	560 000,00 €	224 000,00 €	40,00 %		52 909,80 €	7 784,06 €			275 306,14 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC011772	DANJOUTIN (90), 17 et 19 rue du Docteur Fréry : Rénovation énergétique de 16 logements sociaux dans 1 bâtiment	SA HLM NEOLIA	160 000,00 €	64 000,00 €	40,00 %		19 934,80 €				76 065,20 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC650156	90 OFFENBOURG - rénovation énergétique	LA MAISON POUR TOUS, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM A CAPITAL VARIABLE.	160 000,00 €	64 000,00 €	40,00 %		19 144,62 €	17 842,37 €	19 778,00 €		39 235,01 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
<b>Sous-total</b>			<b>5</b>			<b>6 358 459,87 €</b>	<b>1 676 000,00 €</b>		- €	<b>1 304 989,22 €</b>	<b>25 626,43 €</b>	<b>568 278,00 €</b>	- €	<b>2 783 566,22 €</b>		
3	2.1	2	BFC001963	Rénovation du groupe scolaire Buisson Rond	COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 871 637,31 €	513 750,97 €	27,45%	374 327,47 €	152 101,31 €	457 130,10 €			374 327,46 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
3	2.1	2	BFC006581	Rénovation énergétique de l'école élémentaire publique de Pirey	Commune de Pirey	546 802,36 €	154 190,72 €	28,20%	162 445,71 €	66 926,52 €	53 878,94 €			109 360,47 €	Auc - Aucun régime d'aide	
3	2.1	2	BFC007414	Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Marronniers	COMMUNE DE DELLE	647 246,99 €	66 646,23 €	10,30%	179 701,88 €	249 190,10 €	20 147,81 €			131 560,97 €	Auc - Aucun régime d'aide	
<b>Sous-total</b>			<b>3</b>			<b>3 065 686,66 €</b>	<b>734 587,92 €</b>			<b>716 475,06 €</b>	<b>468 217,93 €</b>	<b>531 156,85 €</b>	- €	- €	<b>615 248,90 €</b>	
3	2.2	1	BFC007014	Création d'une chaufferie bois déchiqueté avec réseau de chaleur	Commune de Massilly	581 017,83 €	287 000,00 €	49,40%		11 720,00 €	30 000,00 €	73 080,00 €		179 217,83 €	SA59108 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (Expiré 31/12/2023)	
3	2.2	1	BFC007986	VARENNES ECO BOIS CHALEUR	Varennes Eco-Bois Chaleur	606 687,13 €	163 758,50 €	26,99%				237 900,00 €		205 028,63 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
<b>Sous-total</b>			<b>2</b>			<b>1 187 704,96 €</b>	<b>450 758,50 €</b>		- €	<b>11 720,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>310 980,00 €</b>	- €	<b>384 246,46 €</b>		
3	2.7	2	BFC011631	Postes animation EPAGE Seille et Affluents sur la période 2024-2025	Syndicat mixte fermé	373 100,00 €	111 930,00 €	30,00%				37 281,00 €		223 889,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	
<b>Sous-total</b>			<b>1</b>			<b>373 100,00 €</b>	<b>111 930,00 €</b>		- €	- €	- €	<b>37 281,00 €</b>	- €	<b>223 889,00 €</b>		
<b>Nombre de projets présentés :</b>			<b>11</b>			<b>TOTAL</b>	<b>10 984 951,49 €</b>	<b>2 973 276,42 €</b>		<b>716 475,06 €</b>	<b>1 784 927,15 €</b>	<b>586 783,28 €</b>	<b>916 539,00 €</b>	- €	<b>4 006 950,58 €</b>	





## FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC000687 - ECO-REHABILITATION de 111 logements collectifs (tranche 1 bâtiments H, I, J et K) Résidence Le Belvédère à TALANT
<b>Porteur de projet</b>	55204648400705 - CDC Habitat Social
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 30/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2021 au 30/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	1 890 225,40 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	444 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	21617 - Talant

**Date comité de programmation : 30/01/2026****Date décision Président : 30/01/2026****Résumé du projet**

Il s'agit pour le bailleur CDC Habitat, de réhabiliter un ensemble immobilier très énergivore de 111 logements (tranche 1) répartis en 4 bâtiments (bâtiments H, I, J et K) datant de la fin des années 1970, sur la commune de Talant (21).

Le projet poursuit plusieurs enjeux :

- La rénovation énergétique et l'amélioration du confort thermique
- la réhabilitation architecturale du quartier par le renouvellement de l'image extérieure
- l'amélioration de l'usage intérieur des logements et des espaces communs de l'ensemble des bâtiments.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Il s'agit pour le bailleur CDC Habitat, de réhabiliter un ensemble immobilier très énergivore de 111 logements (tranche 1) répartis en 4 bâtiments (bâtiments H, I, J et K) datant de la fin des années 1970, sur la commune de Talant (21).

Le projet poursuit plusieurs enjeux :

- La rénovation énergétique et l'amélioration du confort thermique
  - la réhabilitation architecturale du quartier par le renouvellement de l'image extérieure
  - l'amélioration de l'usage intérieur des logements et des espaces communs de l'ensemble des bâtiments.
- Il s'agit d'une rénovation énergétique performante avec une consommation en énergie primaire inférieure à 96 kWh/m<sup>2</sup>an. Le raccordement au réseau de chaleur urbain est réalisé.

Rénovation énergétique de 111 logements sociaux avec consommation en énergie correspondant au niveau BBC rénovation (bâtiment basse consommation) qui apportera confort et baisse des charges pour les ménages.

Il s'agit de la première tranche d'une opération de 331 logements.

Points remarquables : le chauffage individuel et production d'eau chaude sanitaire électriques sont remplacés par un chauffage collectif raccordé au réseau de chaleur urbain.

Au global, les consommations en énergie primaire seront divisées par 4, et les émissions de gaz à effet de serre divisées par 3.

CDC Habitat est une Société Anonyme d'Habitation à Loyer modéré du département de la Côte d'Or.

Le dossier a été déposé le 09/01/2023, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,

date réalisation de l'opération 01/01/2021 au 30/12/2024

La période d'éligibilité court jusqu'au 31/12/2025

#### SIEG :

Le statut du porteur a été démontré par :

- La convention APL (01/02/1989) et l'avenant n°1 (26/02/2021)
- Le Kbis
- La CUS du 24/02/2022
- Le dernier rapport ANCOLS fournis de 2017
- Agrément ministériel du 07/03/2017
- mandat SIEG DU 3/01/2023
- Contrats de prêts CDC : 960 0000 eur + 2 637 937 eur

#### DEPENSES :

L'assiette éligible est constituée :

- de l'ensemble des dépenses listées dans l'annexe « liste des dépenses afférentes et des travaux induits par les travaux thermiques pouvant être pris en compte pour l'octroi du FEDER » de la circulaire MEEDDAT du 22 juin 2009 (dépenses induites par les travaux thermiques) ;

Le montant du projet retenu s'élève à 1 890 225.40 € HT

lot 1 : étanchéité (DPGF + avenants 1 et 2) : 313 254.96€ HT

lot 3 : menuiseries extérieures DPGF + avenir 1 = 416 176.65 € HT

Lot 6 chauffage (DPGF + opt 8) = 1 160 793.79 € HT

#### RESSOURCES :

Atteinte du niveau BBC rénovation : Référence département de la Côte d'Or et altitude de 340m < 400 m : niveau < à 96 kWh/m<sup>2</sup>.an – gain énergétique < à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

soit 4 000 eur x 111 logements = 444 000 eur

#### Subvention sur assiette FEDER :

- Région : 406 776.44 € de subvention soit 21.52 % (retenue en totalité car forfaitaire) – convention 17/06/2021

- Métropole de Dijon : 192 000 € de subvention soit 10.16 % (retenue en totalité car forfaitaire) – convention du 21/12/2020

Le FEDER intervient à hauteur de 23.49 % soit 444 000 €

Total d'aides publiques sur le projet : 1 042 776.44 €, soit 55.17 % du montant éligible de 1 890 225.40 € HT

L'autofinancement de 44.83 % soit 847 448.96 €.

Le taux maximum d'aide publique de 100 % est bien respecté.

**COMMANDE PUBLIQUE :**

Il s'agit d'un marché travaux passé en procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R2161-2 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Cf annexe Cp 07/01/2025

**INDICATEURS :**

Les indicateurs renseignés par le porteur de projet sont en cohérence avec le projet :

FED\_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) : 887.96 MWh par an en énergie primaire

FED\_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre : 80.89 Tonnes de CO2eq / an

Compte tenu de la qualité du projet porte par CDC Habitat, déposé dans le cadre de la fiche action "rénovation énergétique logement social (v03/10/2022) , il est proposé une aide du FEDER pour 444 000 € eur, représentant 23.49 % d'une dépense éligible de 1 890 225.40 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	23,49	444 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			21,52	406 776,44
AUTRES PUBLICS	Métropole			10,16	192 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				55,17	1 042 776,44
Bénéficiaire				44,83	847 448,96
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 890 225,40</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 Menuiseries extérieures et occultations (LES ZELLES)	416 176,65
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6.7 Plomberie Chauffage Ventilation (BOUYGUES )	1 160 793,79
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 Etanchéité - (EXPERT ETANCH)	313 254,96
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 890 225,40</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	111.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	887.96
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	80.89



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC005157 - ECO-REHABILITATION de 220 logements collectifs (tranche 2 soit 7 bâtiments A à G) Résidence Le Belvédère à TALANT
<b>Porteur de projet</b>	55204648400705 - CDC Habitat Social
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/01/2021</b> au <b>30/12/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>01/01/2021</b> au <b>30/06/2025</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>3 588 234,47 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>880 000,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>21617 - Talant</b>

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Il s'agit pour le bailleur CDC Habitat, de réhabiliter un ensemble immobilier très énergivore de 220 logements (tranche 2) répartis en 7 bâtiments (bâtiments A à G) datant de la fin des années 1970, sur la commune de Talant (21).

Le projet poursuit plusieurs enjeux :

- la rénovation énergétique et l'amélioration du confort thermique
- la réhabilitation architecturale du quartier par le renouvellement de l'image extérieure
- l'amélioration de l'usage intérieur des logements et des espaces communs de l'ensemble des bâtiments.

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Il s'agit pour le bailleur CDC Habitat, de réhabiliter un ensemble immobilier très énergivore de 220 logements (tranche 2) répartis en 7 bâtiments (bâtiments A à G) datant de la fin des années 1970, sur la commune de Talant (21).

Le projet poursuit plusieurs enjeux :

- La rénovation énergétique et l'amélioration du confort thermique
  - la réhabilitation architecturale du quartier par le renouvellement de l'image extérieure
  - l'amélioration de l'usage intérieur des logements et des espaces communs de l'ensemble des bâtiments.
- Il s'agit d'une rénovation énergétique performante avec une consommation en énergie primaire inférieure à 96 kWh/m<sup>2</sup>an. Le raccordement au réseau de chaleur urbain est réalisé.

Rénovation énergétique de 220 logements sociaux avec consommation en énergie correspondant au niveau BBC rénovation (bâtiment basse consommation) qui apportera confort et baisse des charges pour les ménages.

Il s'agit de la deuxième tranche d'une opération de 331 logements.

Points remarquables : le chauffage individuel et production d'eau chaude sanitaire électriques sont remplacés par un chauffage collectif raccordé au réseau de chaleur urbain.

Au global, les consommations en énergie primaire seront divisées par 4, et les émissions de gaz à effet de serre divisées par 3.

CDC Habitat est une Société Anonyme d'Habitation à Loyer modéré du département de la Côte d'Or.

Le dossier a été déposé le 05/02/2024, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,

date réalisation de l'opération 01/01/2021 au 30/06/2025

La période d'éligibilité court jusqu'au 31/12/2026

#### SIEG :

Le statut du porteur a été démontré par :

- La convention APL (01/02/1989) et l'avenant n°1 (26/02/2021)

- Le Kbis

- La CUS du 24/02/2022

- Le dernier rapport ANCOLS fournis de 2017

- Agrément ministériel du 07/03/2017

mandat SIEG DU 15/01/2024

- Contrats de prêts CDC : 2 048 000 eur + 5 107 087 eur

#### DEPENSES :

L'assiette éligible est constituée :

- de l'ensemble des dépenses listées dans l'annexe « liste des dépenses afférentes et des travaux induits par les travaux thermiques pouvant être pris en compte pour l'octroi du FEDER » de la circulaire MEEDDAT du 22 juin 2009 (dépenses induites par les travaux thermiques) ;

Le montant du projet retenu s'élève à 3 588 234.47 € HT

lot 1 : étanchéité (DPGF + avenant 2) : 582 998.85 € HT

lot 3 : menuiseries extérieures DPGF + avenant 1 = 825 301.54 € HT

Lot 6 chauffage (DPGF + opt 8) = 2 179 934.08 € HT

#### RESSOURCES :

Atteinte du niveau BBC rénovation : Référence département de la Côte d'Or et altitude de 340m < 400 m : niveau < à 96 kWh/m<sup>2</sup>.an – gain énergétique < à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

soit 4 000 eur x 220 logements = 880 000 eur

#### Subvention sur assiette FEDER :

- Région : 806 223.56 € de subvention soit 22.47 % (retenue en totalité car forfaitaire) – convention 17/06/2021

- Métropole de Dijon : 356 500 € de subvention soit 9.94 % (retenue en totalité car forfaitaire) – convention du 21/12/2020

Le FEDER intervient à hauteur de 24.52 % soit 880 000 €

Total d'aides publiques sur le projet : 2 042 723.56 €, soit 56.93 % du montant éligible de 3 588 234.47 € HT  
L'autofinancement de 43.07 % soit 1 545 510.91 €.

Le taux maximum d'aide publique de 100 % est bien respecté.

#### COMMANDE PUBLIQUE :

Il s'agit d'un marché travaux passé en procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R2161-2 du

Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Cf annexe Cp 07/01/2025

**INDICATEURS :**

FED\_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) : 1 784.57 MWh par an en énergie primaire

FED\_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre : 163.75 Tonnes de CO<sub>2</sub>eq / an

Compte tenu de la qualité du projet porte par CDC Habitat, déposé dans le cadre de la fiche action "rénovation énergétique logement social (v 22/09/2023) , il est proposé une aide du FEDER pour 880 000 € eur, représentant 24.52 % d'une dépense éligible de 3 588 234.47 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	24,52	880 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			22,47	806 223,56
AUTRES PUBLICS	Métropole			9,94	356 500,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				56,93	2 042 723,56
Bénéficiaire				43,07	1 545 510,91
<b>Coût total éligible</b>					<b>3 588 234,47</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6.7 Plomberie Chauffage Ventilation (BOUYGUES )	2 179 934,08
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 Etanchéité - (EXPERT ETANCH)	582 998,85
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 Menuiseries extérieures et occultations (LES ZELLES)	825 301,54
<b>Coût total du projet</b>		<b>3 588 234,47</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	220.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	1784.57
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	163.75



## FICHE PROJET 2021-2027



<b>Projet</b>	BFC010815 - Amélioration de 56 logements 1 à 17, rue Cordier PONTARLIER
<b>Porteur de projet</b>	27250001800010 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 04/12/2023 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 04/12/2023 au 30/06/2026
<b>Coût total éligible</b>	560 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	224 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	25462 - Pontarlier

**Date comité de programmation : consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026**

**Date décision Président : 30 janvier 2026**

### Résumé du projet

Les immeubles situés rue Cordier à PONTARLIER, propriétés de l'OPH du Doubs, ont été construit dans le début des années 60.

Le programme de travaux envisagé vise à améliorer l'attractivité des logements, à assurer la maîtrise des charges de chauffage par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments qui afficheront un niveau de performance BBC (Bâtiment Basse Consommation). D'autres travaux à réaliser sur les espaces extérieurs étaient devenus nécessaires pour traiter les problèmes d'incivilité et de sécurité.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

L'OPH du Doubs est un établissement public local à caractère industriel et commercial répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 25/4/25

La convention APL = convention n°25/3/06.1989/77.1019/134 du 12/6/1989 + avenant 1 du 19/2/93 avec tacite reconduction

- La convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 du 13/7/22

- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) exercices 2017-2021 n°2022-042\_01 de juillet 2023

- L'extrait Kbis à jour au 17/7/24 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique (établissement public à caractère industriel et commercial) et son activité exercée (Bailleur social aménagement et production de logements locatifs et sociaux, construction et gestion patrimoniale et locative de 10 000 logements répartis)

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 25

Altitude du projet : 881 m soit supérieure à 800 m

- CEP initial 275,90 kWhEp/m<sup>2</sup>/an - (32 lgts) – gain énergétique : 178,50

- CEP initial 277,70 kWhEp/m<sup>2</sup>/an - (24 lgts) – gain énergétique : 179,10

Le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions : partie Etudes (30 000€) + 1 convention partie Travaux (180 000€) ; et d'un cofinancement du département du Doubs (72 800€)

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 5 517 622,49

La convention APL = convention n°25/3/06.1989/77.1019/134 du 12/6/1989 + avenant 1 du 19/2/93 avec tacite reconduction

- La convention CUS 2021-2026 du 13/7/22

- Le dernier rapport Ancols (exercices 2017-2021 n°2022-042\_01 de juillet 2023)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 292 182 €

Contrats de prêt CDC = 1 428 000€ en éco prêt + 1 492 000€ en PAM réhab

assiette éligible FEDER =

56 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit 56 x 10 000,00 € = 560 000,00 €

subvention FEDER par logement =

56 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit 56 x 4 000,00 € = 224 000€ soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 336 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

#### BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé étant de 224 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 560 000€

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	224 000,00
DEPARTEMENT	Doubs			1,39	7 784,06
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			5,36	30 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			4,09	22 909,80
<b>Sous-total cofinanceur</b>				50,84	284 693,86
Bénéficiaire				49,16	275 306,14
<b>Coût total éligible</b>					<b>560 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Amélioration de 56 logements 1 à 17 rue Cordier à PONTARLIER	560 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>560 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	56.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	336.56
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	6.92





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC011772 - DANJOUTIN (90), 17 et 19 rue du Docteur Fréry : Rénovation énergétique de 16 logements sociaux dans 1 bâtiment
<b>Porteur de projet</b>	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>04/03/2024</b> au <b>30/11/2027</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>04/03/2024</b> au <b>20/05/2027</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>160 000,00 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>64 000,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>90032 - Danjoutin</b>

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 16 logements dans un bâtiment collectif situé aux 17 et 19 rue du Docteur Fréry à DANJOUTIN (90). Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine.

Cet immeuble mis en service en 1980 se compose de 8 T3 et 8 T4.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

La production ECS et chauffage est assurée par des chaudières gaz individuelles qui sont maintenues.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 16 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

## GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment de 16 logements : gain de 186,76 kWhep/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 65,13 kWhep/m<sup>2</sup>.an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 92,74 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 18,51 teqCO<sub>2</sub>/an

## MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

## CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 354 m) :

1) Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m<sup>2</sup>.an et CEP projet > 65 et ≤ 104 kWhep/m<sup>2</sup>.an :

- Bâtiment de 16 logements : gain de 186,76 kWhep/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 65,13 kWhep/m<sup>2</sup>.an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

$$= 16 \text{ logements} \times 10\,000,00 \text{ € par logement}$$

$$= 160\,000,00 \text{ €}$$

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 160 000,00 €

## "TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des co-financeurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

## CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 354 m) :

1) Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m<sup>2</sup>.an et CEP projet > 65 et ≤ 104 kWhep/m<sup>2</sup>.an :

- Bâtiment de 16 logements : gain de 186,76 kWhep/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 65,13 kWhep/m<sup>2</sup>.an

$$\text{Soit } 16 \text{ logements} \times 4\,000,00 \text{ €} = 64\,000,00 \text{ €}$$

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 64 000,00 €

## VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 64 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 64 000,00 €.

## VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues \* 40% soit 160 000,00 € \* 40% = 64 000,00 €

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 64 000,00 € EST CONFORME.

## MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉ :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 64 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Dans sa demande de subvention signée le 01/07/2025, NEOLIA sollicite une avance de 30%.

Or, depuis la réunion avec l'USH du 21/02/2025, les bailleurs ont été informés que le versement de l'avance serait revu à la baisse et ramené à 15% à compter du 24/02/2025.

Par conséquent, le montant de l'avance ne pourra pas excéder 15% du montant de la subvention conventionnée soit 9 600,00 €.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	64 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	4,24	6 781,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	8,22	13 153,80
<b>Sous-total cofinanceur</b>				52,46	83 934,80
Bénéficiaire				47,54	76 065,20
<b>Coût total éligible</b>					<b>160 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	020 - Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	160 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>160 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	16.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	92.74
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	18.51



<b>Projet</b>	BFC650156 - 90 OFFENBOURG - rénovation énergétique
<b>Porteur de projet</b>	62548019900011 - LA MAISON POUR TOUS, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM A CAPITAL VARIABLE.
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/01/2021</b> au <b>01/12/2027</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>10/03/2025</b> au <b>01/12/2025</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>160 000,00 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>64 000,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>39300 - Lons-le-Saunier</b>

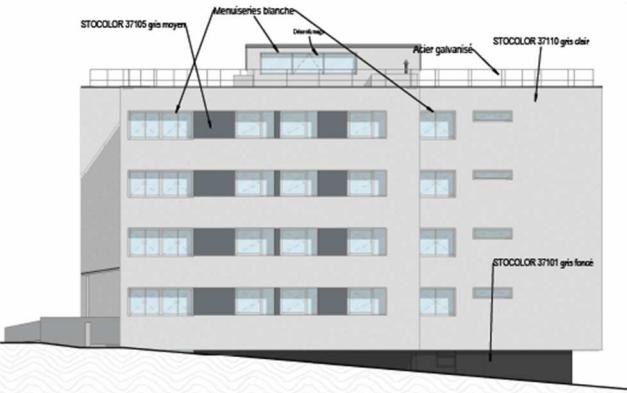
**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

#### Résumé du projet

LMPT souhaite réhabiliter 16 logements dans un bâtiment collectif situé 90 rue Offenbourg à Lons-le-Saunier. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine à travers :

- l'amélioration de la performance thermique des bâtiments (il faudra atteindre la performance BBC Rénovation)
- la remise aux normes des équipements collectifs et/organes de sécurité
- l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- la prévision, en vue du maintien à domicile d'une population vieillissante, des travaux d'amélioration de l'accessibilité



**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 16 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 98,42 MWhep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 7,37 teqCO2/an.

Référence département du Jura et altitude de 275m < 400 m: niveau à atteindre : 96 CEP > 66,81 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Toiture terrasse avec 60mm d'isolant. Composition / état après travaux : Mise en place isolation laine de roche ép 300mm. Performance après travaux :  $R = 7.5 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Murs en béton non isolés. Composition / état après travaux : ITE PSE graphité sous enduit ép 160mm. Performance après travaux :  $R= 5 \text{ m}^2.\text{°C/W}$

Plancher : Composition / état avant travaux : Plancher béton sur local non chauffé avec fibralith 3cm. Composition / état après travaux : Mise en place de flocage en sous face ép 140mm. Performance après travaux :  $R= 3.5 \text{ m}^2.\text{°C/W}$

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries double vitrage PVC vétustes avec simple vitrage en loggia Portes palières non isolantes. Composition / état avant travaux : Menuiseries PVC 4/16/4 BE AR avec VR

Remplacement des portes palières. Performance après travaux :  $U_w = 1.3 \text{ W/m}^2.\text{K}$  /  $U_d = 1.1 \text{ W/m}^2.\text{K}''$

Chauffage : Composition / état avant travaux : Sur réseau de chaleur urbain. Composition / état après travaux : inchangé

ECS : Composition / état avant travaux : Sur réseau de chaleur urbain. Composition / état après travaux : inchangé

Ventilation : Composition / état avant travaux : Ventilation naturelle. Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputatio n	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	64 000,00
DEPARTEMENT	Jura		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	11,15	17 842,37
REGION	Bourgogne- Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	5,21	8 331,00
REGION	Bourgogne- Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	6,76	10 813,62
COMMUNES	Lons-le-Saunier		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	12,36	19 778,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				75,48	120 764,99
Bénéficiaire				24,52	39 235,01
<b>Coût total éligible</b>					<b>160 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement ma- tériel et immatériel sous forme de <b>coût unitaire</b>	rénovation énergétique	160 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>160 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	16.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	98.42
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	7.37





## FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC001963 - Rénovation du groupe scolaire Buisson Rond
<b>Porteur de projet</b>	21210171100019 - COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 03/07/2023 au 31/12/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 03/07/2023 au 29/06/2026
<b>Coût total éligible</b>	1 871 637,31 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	513 750,97 €
<b>Localisation du projet</b>	21171 - Chevigny-Saint-Sauveur

**Date comité de programmation : 30/01/2026****Date décision Président : 30/01/2026****Résumé du projet**

Le projet porté par la commune de Chevigny-Saint-Sauveur concerne la réhabilitation complète du groupe scolaire Buisson-Rond (école maternelle et école élémentaire). Cette rénovation a pour but d'améliorer les performances thermiques des 2 bâtiments tout en redonnant un aspect extérieur plus contemporain.

Le groupe scolaire sera chauffée par une pompe à chaleur, et environ 700 mètres carrés de panneaux photovoltaïques seront installés.

Le programme de travaux engagé vise le niveau BBC rénovation, permettant de diminuer fortement les coûts d'exploitation, et d'améliorer le confort d'occupation des locaux et la qualité de l'air intérieur.

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Le projet porté par la commune de Chevigny-Saint-Sauveur concerne la réhabilitation complète du groupe scolaire Buisson-Rond (école maternelle et école élémentaire). Cette rénovation a pour but d'améliorer les performances thermiques des 2 bâtiments tout en redonnant un aspect extérieur plus contemporain. Le groupe scolaire sera chauffée par une pompe à chaleur, et environ 700 mètres carrés de panneaux photovoltaïques seront installés. Le programme de travaux engagé vise le niveau BBC rénovation, permettant de diminuer fortement les coûts d'exploitation, et d'améliorer le confort d'occupation des locaux et la qualité de l'air intérieur.

La commune a répondu à l'AàP « Bâtiments démonstrateurs économies en énergie » ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023. Le comité de sélection réuni le 18/07/2023 a émis un avis favorable au projet de rénovation en lui attribuant une note de 123/200 points.

L'opération prévoit notamment :

- le remplacement de la chaufferie gaz par un ensemble de pompes à chaleur ;
- la détection et la gradation des équipements d'éclairage ;
- équipement de l'ensemble des installations énergétiques avec compteurs et possibilité de télé-relève ;
- une ventilation double-flux ;
- l'amélioration de l'isolation par l'extérieur ;
- l'utilisation de matériaux biosourcés en menuiseries (bois-alu) et en isolation des murs, des plafonds et une partie des toitures (contrainte technique pour les toitures terrasses) ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie des toitures (système en autoconsommation avec vente du surplus) ;
- la végétalisation des parties de toitures non équipées de panneaux photovoltaïques, qui permet de limiter les rejets d'eaux pluviales dans l'assainissement.

Ces travaux permettront de diviser par presque 4 les consommations en énergie primaire et par 21 les émissions de GES.

Le projet porté par la commune concourt donc pleinement aux objectifs attendus en termes de performance énergétique et d'exemplarité des bâtiments, tels que définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité.

Les dépenses sont toutes rattachables à l'opération et现实的 (basées sur des marchés publics et des devis signés dont l'analyse conclut à la régularité de la réglementation de la commande publique).

L'intervention du FEDER est prévu sur le surcoût auquel est confronté le porteur, directement induit par la volonté d'aller au-delà des normes en vigueur et de viser l'excellence en termes d'efficacité énergétique. Pour justifier du respect de cette condition, le porteur a fourni l'estimatif du scénario contrefactuel (solution de référence en comparaison d'une rénovation au coût standard) établi par ThermiD. Ainsi, le surcoût occasionné par le choix de matériaux performants est estimé à 1 871 637,31€.

En respectant le taux maximum d'aide publique à hauteur de 80%, il est proposé une subvention à hauteur de 513 750,97€ soit 27,45 % de l'assiette éligible FEDER.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	27,45	513 750,97
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	20,00	374 327,47
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	24,42	457 130,10
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	4,59	85 924,33
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	3,54	66 176,98
<b>Sous-total cofinanceur</b>				80,00	1 497 309,85
Bénéficiaire				20,00	374 327,46
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 871 637,31</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	MAITRISE D'OEUVRE	106 508,54
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE BUISSON ROND	3 752 019,34
240- Autres dépenses (à spécifier)	DEDUCTION INVESTISSEMENT DE REFERENCE (SCENARIO CONTREFAC-TUEL)	-2 007 493,00
140- Dépenses de prestations externes	PLANS COMPLEMENTAIRES	311,03
140- Dépenses de prestations externes	CURAGE/NETTOYAGE DES RESEAUX D'EAU	860,89
140- Dépenses de prestations externes	TESTS D'ETANCHEITE	1 415,37
140- Dépenses de prestations externes	DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB	6 476,75
140- Dépenses de prestations externes	CONTROLE TECHNIQUE	11 538,39
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 871 637,31</b>

INDICATEURS			
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	2575.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	152.17
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO <sub>2</sub> eq / an	5.17



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC006581 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire publique de Pirey
<b>Porteur de projet</b>	21250454200011 - Commune de Pirey
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/01/2021</b> au <b>15/05/2027</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>15/09/2024</b> au <b>15/05/2026</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>546 802,36 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>154 190,72 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>25454 - Pirey</b>

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Ce projet concerne la réhabilitation de l'école élémentaire existante de 1994 et certains éléments de l'extension de l'école élémentaire de 2010, situé au centre SAINT EXUPERY sur la commune de PIREY (25480).

Il s'agit d'une rénovation énergétique au niveau BBC (bâtiment basse consommation) avec une consommation en énergie primaire inférieure à 40% de la consommation de référence. Des matériaux biosourcés sont utilisés en isolation (laine de bois) et en menuiserie (bois/alu), une chaufferie bois est installée

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Le projet présenté concerne la rénovation énergétique de l'école élémentaire publique de Pirey, situé dans le département du Doubs.

Il s'agit d'une rénovation énergétique au niveau BBC (bâtiment basse consommation) avec une consommation en énergie primaire inférieure à 40% de la consommation de référence. Des matériaux biosourcés sont utilisés en isolation (laine de bois) et en menuiserie (bois/alu), une chaufferie bois est installée (exclue de l'assiette FEDER).

La rénovation énergétique de l'école permettra de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre concourant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les coûts d'exploitation du bâtiment seront fortement diminués, et le confort d'occupation fortement amélioré.

Les consommations en énergie primaire seront divisées par 3, et les émissions de GES divisées par 20.

le porteur de projet est la COMMUNE DE PIREY (25)

Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : Toute personne morale de droit public ou privé, dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne. cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 16/04/24 et le 31/08/2024), comité réuni le 15/10/2024 : avis favorable

projet de rénovation : 110 points / 200

projet arrivé en 9 ème position (pour la rénovation)

Le dossier a été déposé le 16/07/2024, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,

date prévue de réalisation de l'opération le 15/09/2025 - Travaux : 15/09/2024 au 15/05/2026

La période d'éligibilité court jusqu'au 15/05/2027

#### DEPENSES :

Les dépenses prévisionnelles (travaux) sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des marchés publics dont l'analyse conclut à la régularité de la réglementation de la commande publique).

Les dépenses éligibles retenues représentent les coûts admissibles liés directement à l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique dans les bâtiments (travaux)

Le montant du projet retenu s'élève à 546 802.36 € HT ; les lots retenus sont les lots 3 – 4 – 5-7-11 et 13

Les travaux de la chaufferie sont exclus de l'assiette

Les montants ont été mis à jours au vu des marchés engagés et des avenants passés ; de plus, une clé surfacique a été appliquée afin de retirer de l'assiette éligible la surface de la salle d'activité : surface de la salle d'activité de 50.77 m<sup>2</sup> et sur les 864 m<sup>2</sup> de l'école : surface éligible de 94.12 % (surface éligible de 813.23 m<sup>2</sup>)

Les dépenses de MOE et d'AMO n'ont pas été retenues dans l'assiette

Dépenses de CT et SPS proratisés aux travaux éligibles

#### RESSOURCES :

Subvention sur assiette FEDER :

- Etat : 162 445.71 € de subvention soit 29.71 % (proratisé sur les travaux éligibles)

- Région (travaux) : 66 926.52 € de subvention soit 12.24 % (proratisé sur les travaux éligibles)

- département 25 : 53 878.94 € de subvention soit 9.85 % (proratisé sur le total éligible)

Le FEDER intervient à hauteur de 28.20 % soit 154 190.72 €

Total d'aides publiques sur le projet : 437 441.89 €, soit 80 % du montant éligible de 546 802.36 € HT

L'autofinancement de 20 % soit 109 360.47 €.

#### COMMANDE PUBLIQUE :

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée ouverte soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande publique, pour le marché de travaux.

Au regard des éléments contrôlés, il est admis que le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquates, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente à l'objet et au besoin du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est relevée.

CF analyse CP 16/01/2025

Pour les dépenses inférieures à 40 000 eur, déclaration sur l'honneur signée du 15/07/2025

#### INDICATEURS

FED\_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) : 44.45

MWh par an en énergie primaire

RCO19 : 727.60 m<sup>2</sup>

FED\_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre : 0.80 Tonnes de CO2eq / an

Compte tenu de la qualité du projet porte par la Commune de Pirey (25), sélectionné et arrivé 9ème des projets déposés dans le cadre de la 2ème vague de dépôts entre le 16/04/24 et le 31/08/2024, de l'AaP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie", il est proposé une aide du FEDER pour 154 190.72 € eur, représentant 28.20 % d'une dépense éligible de 546 802.36 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			28,20	154 190,72
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			29,71	162 445,71
DEPARTEMENT	Doubs			9,85	53 878,94
REGION	Franche-Comté			12,24	66 926,52
<b>Sous-total cofinanceur</b>				80,00	437 441,89
Bénéficiaire				20,00	109 360,47
<b>Coût total éligible</b>					<b>546 802,36</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX	541 485,71
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CT SPS	5 316,65
<b>Coût total du projet</b>		<b>546 802,36</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	727.60
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	44.45
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO <sub>2</sub> eq / an	0.80



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC007414 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Marronniers
<b>Porteur de projet</b>	21900033800174 - COMMUNE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/01/2021</b> au <b>30/01/2027</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>16/09/2024</b> au <b>30/01/2026</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>647 246,99 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>66 646,23 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>90033 - Delle</b>

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

A l'occasion de plusieurs chantiers de réhabilitation énergétiques patrimoniaux, la ville de DELLE (Territoire de Belfort) a décidé de prioriser les bâtiments scolaires, dont l'école des marronniers située dans le périmètre classé de son cœur de ville.

L'objectif général recherché par la ville de DELLE est de réduire l'empreinte carbone de son fonctionnement, en diminuant ses consommations énergétiques et par là même leurs coûts environnemental et économique.

**Avis du service instructeur : Favorable**

### Motivation de l'instructeur :

Il s'agit d'une rénovation énergétique au niveau BBC (bâtiment basse consommation) avec une consommation en énergie primaire inférieure à 40% de la consommation de référence. Des matériaux biosourcés sont utilisés en isolation et en menuiserie (bois)

La rénovation énergétique de l'école permettra de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre concourant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les travaux engagés permettent de valider l'atteinte du niveau BBC rénovation, et même d'atteindre un niveau « performance » correspondant à -60% des consommations par rapport à la consommation de référence.

Les coûts d'exploitation du bâtiment seront fortement diminués, et le confort d'occupation fortement amélioré.

Des matériaux biosourcés sont utilisés : bois en menuiseries et laine de bois en murs et toiture.

Les consommations en énergie primaire seront divisées par 5, et les émissions de GES divisées par 75.

Les travaux de la chaufferie sont exclus de l'assiette

le porteur de projet est la COMMUNE DE DELLE

Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : Toute personne morale de droit public ou privé, dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne. cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 16/04/24. et le 31/08/2024), comité réuni le 15/10/2024 : avis favorable

projet de rénovation : 140 points / 200

projet arrivé en 6 ème position (pour la rénovation)

Le dossier a été déposé le 13/08/2024, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,

date prévue de fin de l'opération le 30/01/2026

Travaux : 16/09/2024 au 30/01/2026

La période d'éligibilité court jusqu'au 30/01/2027

DEPENSES :

Les dépenses prévisionnelles (travaux) sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des marchés publics dont l'analyse conclut à la régularité de la réglementation de la commande publique).

Les dépenses éligibles retenues représentent les coûts admissibles liés directement à l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique dans les bâtiments (travaux)

Le montant du projet retenu s'élève à 647 246.99 € HT ; les lots retenus sont les lots 2 – 4 – 5 et 9  
les travaux de la chaufferie sont exclus de l'assiette

RESSOURCES :

Subventions :

- Etat (DSIL 1) : subvention de 100 000 € (sur une assiette de 631 800 €), soit 15.83 % (décision du 06/05/2021)
- Etat (DSIL 2) : subvention de 100 000 € (sur une assiette de 812 085 €), soit 12.31 % (décision du 14/06/2022)
- Région (travaux) : subvention de 312 652.73 eur sur une assiette de 812 085 € HT soit 38.50 % (convention 25/10/2022 et avenant 1 du 05/07/2022), avenant 2 du 25/10/22 et avenant 3 du 28/8/23
- département 90 : subvention de 30 000 eur sur une assiette de 963 748 € HT soit 3.11 % (convention 7/4/25)

Subvention sur assiette FEDER :

- Etat (DSIL 1) : 100 000 € de subvention soit 15.45 % (retenu en totalité)
- Etat (DSIL 2) : 79 701.88 € de subvention soit 12.31 % (proratisé sur le total éligible)
- Région (travaux) : 249 190.10 € de subvention soit 38.50 % (proratisé sur le total éligible)
- département : 20 147.81 € de subvention soit 3.11% (proratisé sur le total éligible)

Le FEDER intervient à hauteur de 10.30 % soit 66 646.23 € (Montant plafonné au montant retenu en sélection).

Total aide publique sur le projet : 515 686.02 €

Le taux maximum d'aides publiques est donc de 79.67 % sur l'assiette FEDER autofinancement de 20.33 % soit 131 560.97 € sur une assiette de 647 246.99 € HT).

## INDICATEURS :

FED\_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) : 70.44 MWh par an en énergie primaire  
RCO19 : 1 274 m<sup>2</sup>  
FED\_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre : 1.35 Tonnes de CO2eq / an

## COMMANDE PUBLIQUE :

### Marche de travaux :

La Commune de Delle est soumise au Code de la Commande Publique  
Le marché est passé en procédure adaptée et soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Cf analyse du 18/09/2025

Compte tenu de la qualité du projet porte par la Commune de Delle (90), sélectionné et arrivé 6ème des projets déposés dans le cadre de la 2ème vague de dépôts entre le 16/04/24 et le 31/08/2024, de l'AaP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie", il est proposé une aide du FEDER pour 66 646.23 eur, représentant 10.30 % d'une dépense éligible de 647 246.99 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	10,30	66 646,23
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			15,45	100 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie	Paysages, eau et biodiversité		12,31	79 701,88
DEPARTEMENT	Territoire de Belfort			3,11	20 147,81
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			38,50	249 190,10
<b>Sous-total cofinanceur</b>				<b>79,67</b>	<b>515 686,02</b>
Bénéficiaire				20,33	131 560,97
<b>Coût total éligible</b>					<b>647 246,99</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de rénovation thermique	647 246,99
<b>Coût total du projet</b>		<b>647 246,99</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	1 274
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	70.44
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	1.35



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC007014 - Création d'une chaufferie bois déchiqueté avec réseau de chaleur
<b>Porteur de projet</b>	21710287000011 - Commune de Massilly
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 08/07/2024 au 30/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 04/12/2023 au 30/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	581 017,83 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	287 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	71287 - Massilly

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Faisant face à des charges énergétiques importantes chaque année, la commune de Massilly a engagé une démarche globale de maîtrise de ses dépenses énergétiques et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le projet consiste à construire une chaufferie automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur : chaudière bois de 110kW, ballon d'hydro-accumulation de 5 000 litres, et silo de 20m<sup>2</sup> avec trémie de livraison. Ce mode de chauffage remplace une installation gaz.

Le réseau de chaleur mesure de 190 ml et alimente 4 sous stations (bouteille de découplage, compteur) pour une surface totale chauffée de 1 840 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 1 bâtiment "mairie/salle des fêtes/cantine"
- 1 bâtiment "ancienne mairie" (logement locatif + salle de classe)
- 2 bâtiments "école primaire/garderie"
- le logement d'un particulier

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Faisant face à des charges énergétiques importantes chaque année, la commune de Massilly a engagé une démarche globale de maîtrise de ses dépenses énergétiques et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le projet consiste à construire une chaufferie automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur : chaudière bois de 110kW, ballon d'hydro-accumulation de 5 000 litres, et silo de 20m<sup>2</sup> avec trémie de livraison. Ce mode de chauffage remplace une installation gaz.

Le réseau de chaleur mesure de 190 ml et alimente 4 sous stations (bouteille de découplage, compteur) pour une surface totale chauffée de 1 840 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 1 bâtiment "mairie/salle des fêtes/cantine"
- 1 bâtiment "ancienne mairie" (logement locatif + salle de classe)
- 2 bâtiments "école primaire/garderie"
- le logement d'un particulier.

La chaudière bois couvre 100% des besoins de chaleur (sans recours à une chaudière gaz naturel en appoint/secours). La solution bois énergie permet à la collectivité d'avoir recourt à une énergie renouvelable locale (2 fournisseurs potentiels se trouvent dans un rayon de 20 km environ du projet et dans un rayon de moins de 80 km, de nombreux fournisseurs de bois déchiqueté sont présents).

La commune a répondu à l'appel à projet « Chaufferies bois avec réseaux de chaleur » ouvert du 01/01/2024 au 30/09/2024 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur (chaudières bois ≥100 KW et production inférieure à 1 200 MWh/an).

Le comité de sélection réuni le 15/11/2024 a émis un avis favorable au projet de chaufferie bois avec réseau technique et silo (note de 35/40 points) selon les critères suivants :

- prix de la chaleur 290,57€/MWh soit 5pts/10 ;
- contenu CO2 : 24 g soit 10 pts/10 ;
- taux de plaquettes 100% soit 10 pts/10 ;
- taux d'EnR sur énergie globale distribuée : 100% soit 10 pts/10.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels sont les suivants :

- Energie fossile substituée : 17,5STEP/an ;
- Combustible bois valorisé : 62 tonnes/an ;
- CO2 fossile évité : 33,10 tonnes/an (selon les conventions de 0.274 kg/kWh pour le propane et 0.024 kg/kWh pour le bois).

Le projet permettra bien de substituer l'énergie produite à partir de sources fossiles par une énergie renouvelable. A ce titre, il concourt pleinement aux objectifs visés par l'appel à projet au titre de la Priorité d'investissement 3, objectif spécifique 2.2 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur.

Le projet présenté a fait l'objet d'une instruction en application du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, avec un déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC. Il répond bien aux différentes obligations réglementaires.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet des marchés de travaux et de maîtrise d'oeuvre et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement. Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est donc relevée.

L'assiette éligible FEDER s'élève à 581 017,83€, portant le montant de l'aide FEDER à 287 000€ soit 49,40%, pour un taux d'aide publique de 69,15%.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA59108 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (Expiré 31/12/2023)	49,40	287 000,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire		Auc - Aucun régime d'aide	5,16	30 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	2,02	11 720,00
AUTRES PUBLICS	AUTRES PUBLICS		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	12,58	73 080,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				69,15	401 800,00
Bénéficiaire				30,85	179 217,83
<b>Coût total éligible</b>					<b>581 017,83</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Création d'une chaufferie bois déchiqueté avec réseau de chaleur	553 017,83
140- Dépenses de prestations externes	Mission de maîtrise d'oeuvre	28 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>581 017,83</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.11

FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.09
--	-------	----	------



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC007986 - VARENNES ECO BOIS CHALEUR
<b>Porteur de projet</b>	21710556800075 - Varennes Eco-Bois Chaleur
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>30/09/2025</b> au <b>30/06/2027</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>01/12/2024</b> au <b>30/06/2026</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>606 687,13 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>163 758,50 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>71556 - Varennes-lès-Mâcon</b>

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Le projet consiste en la création d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur sur la commune de Varennes-les-Macon. La commune a lancé un programme global d'économie d'énergie et de consommation d'énergie renouvelable, comportant plusieurs volets (isolation des bâtiments communaux, installation de panneaux photovoltaïques en auto consommation, réduction des amplitudes d'éclairage public, remplacement des luminaires classiques par des leds). Le projet de chaufferie bois s'intègre dans ce programme de réduction des émissions de GES et de sobriété énergétique. La future chaufferie bois sera composée de deux chaudières d'une puissance de 100kW chacune et permettra de fournir les calories nécessaires à l'ensemble des bâtiments communaux. Elle alimentera également une résidence intergénérationnelle (hors eau sanitaire), située à 100 m.

Cette chaufferie permettra de remplacer les chaudières gaz utilisées actuellement sur les bâtiments municipaux. De plus, suite à une étude réalisée par la Chambre d'Agriculture, la commune possède une surface boisée suffisante pour approvisionner à 80 % la chaufferie bois, intégrant le projet dans une production locale d'énergie renouvelable et économique pour la municipalité. Il permettra de diminuer la consommation d'énergie fossile et d'assurer une certaine indépendance et stabilité des coûts énergétiques.

Le projet est délégué par la commune à une régie communale nommée Varennes Eco-bois Chaleur.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Le projet consiste en la création d'une chaufferie bois constituée de deux chaudières d'une puissance totale de 200 kW et son réseau de chaleur qui desservira l'ensemble des bâtiments communaux de la

commune de Varennes-lès-Mâcon, ainsi qu'une résidence intergénérationnelle située à 100m de la chaufferie. Ce nouveau système de chauffage viendra en remplacement de chaudières gaz et sera approvisionnée en bois plaquettes provenant à 80 % d'une surface communale boisée.

**Les indicateurs environnementaux prévisionnels**

TEP du programme : 37,2 TEP/an

Combustible bois valorisé : 124 tonnes/an

CO2 fossile évité : 78 TeqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2023-2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 35/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

**Capacité du porteur**

A jour de ses obligations sociales et fiscales

Aide ADEME SYDESL d'un montant de 287 900 €

**Commande publique**

Régularité de la procédure de mise en concurrence : Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, une irrégularité est relevée sur le marché de travaux au niveau de la publicité pour mise en concurrence avec absence de publication au BOAMP ou JAL. Une correction de 25 % sur l'assiette travaux est proposée.

**Encadrement communautaire**

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC.

Assiette éligible calculée : 606 687,13 €

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	26,99	163 758,50
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	39,21	237 900,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				66,21	401 658,50
Bénéficiaire				33,79	205 028,63
<b>Coût total éligible</b>					<b>606 687,13</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'œuvre	54 436,62
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX chaufferie	552 250,51
<b>Coût total du projet</b>		<b>606 687,13</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.20
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.17





## FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC011631 - Postes animation EPAGE Seille et Affluents sur la période 2024-2025
<b>Porteur de projet</b>	20009833300012 - Syndicat mixte fermé
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.7-TA2 - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/01/2024</b> au <b>30/04/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>01/01/2024</b> au <b>31/12/2025</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>373 100,00 € TTC</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>111 930,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	039 - Jura
<b>Localisation du projet</b>	071 - Saône-et-Loire
<b>Localisation du projet</b>	001 - Ain

**Date comité de programmation : 30/01/2026****Date décision Président : 30/01/2026****Résumé du projet**

Temps en régie pour la mise en œuvre d'études et de travaux de restauration pour la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques dans le but d'atteindre le bon état des eaux sur le bassin versant de la Seille :

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Demande de subvention FEDER pour les 3 postes d'animation au sein de l'EPAGE Seille et Affluents, porteur public éligible. Née dans le Jura, de la confluence de deux résurgences karstiques, la Seille est un affluent de la Saône, longue de 110 km. Le réseau hydrographique du bassin versant est composé de 2 092 km de linéaire de cours d'eau dont 950 km sont des masses d'eau principales. Les quatre principaux affluents sont le Solnan, la Vallière, les Sânes et la Brenne. Le bassin versant de la Seille présente une superficie de 2 227 km<sup>2</sup> et s'étend sur 220 communes, 3 départements et 2 régions (Saône-et-Loire et Jura pour la région Bourgogne-Franche-Comté ; l'Ain pour la région Auvergne-Rhône-Alpes). La population totale du territoire s'élève à 134 000 habitants (INSEE 2023). L'agriculture est la principale activité sur ce bassin (65 % de l'occupation des sols) et l'urbanisation est faible, concentrée sur les agglomérations de Lons-le-Saunier (17 189 habitants) et Louhans (6 433 habitants) (INSEE 2019). L'hydrologie des rivières est marquée par des étiages sévères en été ainsi que des crues importantes en automne et en hiver.

Le projet consiste à la mise en œuvre du programme d'action sur l'ensemble du territoire avec la restauration écologique des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état des eaux par le financement des postes d'animation permet la

pérennisation de l'équipe technique pour la mise en oeuvre des projets sur le territoire.

Les principales actions sont les suivantes :

- restauration de la Brenne à Chaumergy (39):
- Etude de restauration du Mou de Pleure (39)
- Travaux de mises en défens sur le méandre du Pré des fleurs à Branges (71)
- Travaux de restauration de la Seille à Ruffey sur Seille (39)
- Travaux de restauration de la Seillette à Villevieux (39)
- Etude de restauration du Solnan à Dommartin les Cuiseaux. (71)
- Plan de Gestion Stratégique des Zones humides
- Développement d'une stratégie différenciée à l'échelle des sous bassins Seille amont et Solnan
- Etude de restauration écologique de la Gizia et du Breuil (39-71)
- Travaux de lutte contre la Jussie (71)
- Etude de définition d'un programme de restauration des cours d'eau de la Seille et de la Voge (39-71)
- Travaux de mise en défens de la Brenne et de ses affluents sur le périmètre APPB écrevisse à pattes Blanches à Miéry et Saint Lothain (39)

L'objectif étant la réalisation des études et travaux programmés.

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émergeant à l'objectif spécifique 2.7 visant à améliorer la protection et le préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelable, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés (FEDER).

Il s'inscrit également dans les objectifs de l'appel à projet n°3 publiée le 01/12/2024 visant à soutenir la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité.

=> Mesure 1 Trame bleue : postes d'encadrement technique de travaux de rivière

Projet ayant obtenu une note de 22/40 lors du 3ème Comité de sélection le 11/09/2025 et 12/09/2025

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 27/06/2025

Opération du 01er janvier 2024 au 31 décembre 2025

Opération non achevée au moment du dépôt : réalisation jusqu'au 31/12/2025

Missions réalisées dans plusieurs départements de Bourgogne Franche Comté, dans le bassin versant Seillet et Affluents, périmètre du programme FEDER 21-27

Commande publique

Opération non concernée par les règles de mise en concurrence : dépenses liées à des frais de personnel interne à la structure, aucun investissement ou achat de prestation

Encadrement communautaire

Opération instruite hors champ concurrentiel. Aucune dimension économique, l'activité de technicien de rivière relève de l'accompagnement de premier niveau, ouvert à toute entité hors particulier. Aucune prestation facturée.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles calculées sur la base de l'estimation de la rémunération des techniciens de rivière EnR sur l'année 2024 et 2025 soit 24 mois.

Coût => salaires chargés : 266 500 € (en respect du plafond fixé par la fiche action : 100 K€ / an / ETP)

Forfait couvrant les coûts directs et indirects restants (option coûts simplifiés) pour 40% des frais de personnels directs :  $266\ 500 \times 0,4 = 106\ 600$  €

Assiette éligible au FEDER : 373 100,00 € TTC

Ressources

Subvention AERMC acquise pour l'année 2024 et 2025 pour l'animation, montant rapporté en totalité sur le financement FEDER visible la décision d'attribution n°20254239 du 17/03/2025 (27028 €) et n°20255949 du 15/09/2025 (10253€) soit un total d'aide de 37281 € reporté en totalité (assiette FEDER plus élevée)

FEDER = 111 930 € (montant sollicité) soit 30 %

L'aide publique s'élève alors à 149 211 € soit 39,99 %

Respect de l'aide FEDER max de 30 % et de l'aide publique max de 80 % comme l'indique l'AAP.

Autofinancement = 223 889 € soit 60,01 %

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	30,00	111 930,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	9,99	37 281,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				39,99	149 211,00
Bénéficiaire				60,01	223 889,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>373 100,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	animation 2024-2025	266 500,00
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Option de cout simplifié 40 %	106 600,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>373 100,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
ISO1 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	12.00

Consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"**  
**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
5	5.1	3	BFC007026	Aménagement et végétalisation de la Place de Franche-Comté à Belfort	MAIRIE DE BELFORT	2 279 893,38 €	668 299,00 €	29,31 %	572 020,07 €					1 039 574,31 €	Auc - Aucun régime d'aide	
			<b>Sous-total</b>	<b>1</b>		<b>2 279 893,38 €</b>	<b>668 299,00 €</b>		<b>572 020,07 €</b>	- €	- €	- €	- €	<b>1 039 574,31 €</b>		
5	5.1	4	BFC006543	Construction de la Grande Bibliothèque	GRAND BESANCON METROPOLE	51 792 775,18 €	3 000 000,00 €	5,79 %	16 254 009,00 €	17 400 000,00 €	1 500 000,00 €	6 016 000,00 €		7 622 766,18 €	Auc - Aucun régime d'aide	
			<b>Sous-total</b>	<b>1</b>		<b>51 792 775,18 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>		<b>16 254 009,00 €</b>	<b>17 400 000,00 €</b>	<b>1 500 000,00 €</b>	<b>6 016 000,00 €</b>	- €	<b>7 622 766,18 €</b>		
5	5.1	5	BFC006144	Confortation et restauration de la galerie	COMMUNE DE DELLE	798 538,58 €	150 000,00 €	18,78 %	347 225,00 €	50 000,00 €	15 000,00 €	70 000,00 €	111 657,00 €	54 656,58 €	Auc - Aucun régime d'aide	
			<b>Sous-total</b>	<b>1</b>		<b>798 538,58 €</b>	<b>150 000,00 €</b>		<b>347 225,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>111 657,00 €</b>	<b>54 656,58 €</b>		
5	5.2	2	BFC010034	Aménagements cyclables de la Station des Rousses	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA STATION DES ROUSSES-HAUT-JURA	1 577 609,42 €	775 602,29 €	49,16 %	235 355,00 €	136 663,00 €		114 467,25 €		315 521,88 €	Auc - Aucun régime d'aide	
			<b>Sous-total</b>	<b>1</b>		<b>1 577 609,42 €</b>	<b>775 602,29 €</b>		<b>235 355,00 €</b>	<b>136 663,00 €</b>	- €	<b>114 467,25 €</b>	- €	<b>315 521,88 €</b>		
5	5.2	4	BFC010208	Atelier Route Ouest	ROUTE OUEST	542 632,06 €	74 536,00 €	13,74 %						468 096,06 €	2013-1407 Règlement des aides De minimis - Exp: 31.12.2023	
			<b>Sous-total</b>	<b>1</b>		<b>542 632,06 €</b>	<b>74 536,00 €</b>		- €	- €	- €	- €	- €	<b>468 096,06 €</b>		
Nombre de projets présentés :			5		TOTAL	56 991 448,62 €	4 668 437,29 €		17 408 609,07 €	17 586 663,00 €	1 515 000,00 €	6 200 467,25 €	111 657,00 €	9 500 615,01 €		





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC007026 - Aménagement et végétalisation de la Place de Franche-Comté à Belfort
<b>Porteur de projet</b>	21900010600019 - MAIRIE DE BELFORT
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/08/2022</b> au <b>30/04/2027</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>01/08/2022</b> au <b>30/04/2026</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>2 279 893,38 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>668 299,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>90010 - Belfort</b>

Date comité de programmation : **30 janvier 2026**

Date décision Président : **30 janvier 2026**

**PHOTO AVANT TRAVAUX**



**ESQUISSE APRES TRAVAUX**



## PHOTO APRES TRAVAUX



### Résumé du projet

Le projet de végétalisation de la place de Franche-Comté, porté par la ville de Belfort, vise à atténuer l'effet « îlot de chaleur » et la pollution sonore inhérents à cette production urbaine des années 80, minérale et enclavée. La végétalisation est maximisée dans le but également d'accueillir les eaux de surface (infiltration à la parcelle). Les espaces publics sont requalifiés afin d'être rapidement adoptés et appropriés par les habitants, mais aussi les passants qui fréquentent ce secteur, idéalement placé à la croisée des grands itinéraires piétonniers du centre-ville. Le projet s'intègre par ailleurs dans la trame verte en pleine structuration, à la faveur des récentes opérations urbaines.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :**

Ce projet de végétalisation d'une place en milieu urbain, qui était initialement très minéralisée, est en adéquation parfaite avec les attendus de la fiche action "Infrastructures Vertes" de l'axe territorial du FEDER et de son volet dédié aux projets urbains.

Les actions entreprises dans le cadre de ce projet participeront à la réduction d'un îlot de chaleur ainsi que la pollution sonore et créer des espaces publics vivables et vivants, pour les habitants et les usagers de passage.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Aucun régime d'aide	29,31	668 299,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Aucun régime d'aide	11,09	252 835,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Aucun régime d'aide	14,00	319 185,07
<b>Sous-total cofinanceur</b>				54,40	1 240 319,07
Bénéficiaire				45,60	1 039 574,31
<b>Coût total éligible</b>					<b>2 279 893,38</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Frais de maîtrise d'oeuvre	144 990,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 01 - Démolition désamiantage	431 230,11
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 06 - éclairage public	19 804,31
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 03 - plomberie	57 121,59
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 04 - Serrurerie	188 661,02
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 02 - Gros oeuvre	388 036,64
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 05 - aménagements espaces	1 050 049,71
<b>Coût total du projet</b>		<b>2 279 893,38</b>

INDICATEURS			
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation aux changements climatiques	REALI	Hectares	0.145
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	Indicateur renseigné uniquement pour le 1er dossier programmé de chaque OI /territoire : indicateur déjà renseigné en 2025
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	Indicateur renseigné uniquement pour le 1er dossier programmé de chaque OI /territoire : indicateur déjà renseigné en 2025
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	2 361.00



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC006543 - Construction de la Grande Bibliothèque
<b>Porteur de projet</b>	24250036100017 - GRAND BESANCON METROPOLE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.1-TA4 - Renouvellement urbain
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 31/03/2029
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/12/2023 au 31/12/2028
<b>Coût total éligible</b>	51 792 775,18 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	3 000 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	25056 - Besançon

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Grand Besançon Métropole a engagé la reconversion du site Saint-Jacques, espace historique et stratégique d'environ 5 hectares situé au cœur de Besançon, afin de transformer l'ancien centre hospitalier en un nouveau pôle urbain à vocation universitaire et culturelle. La construction de la Grande Bibliothèque de Besançon constitue le projet phare de cette opération de réhabilitation. Cet équipement culturel d'envergure régionale, d'une surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup>, regroupera en un seul lieu une bibliothèque de lecture publique, issue de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'études et de conservation, ainsi que la bibliothèque universitaire du centre-ville dédiée aux étudiants de la faculté des Lettres et des Sciences humaines. La Grande Bibliothèque s'inscrit dans le renforcement du campus universitaire du centre-ville en proposant un établissement adapté aux usages contemporains des étudiants et des chercheurs. Sur le plan urbain, elle participe à la transformation de l'entrée du cœur de ville et à la préfiguration des aménagements du futur quartier Saint-Jacques dans le cadre du programme global de reconversion.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** L'opération relative à la construction de la Grande Bibliothèque de Besançon s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Renouvellement urbain", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/03/2029, respectant ainsi les critères

d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 07/06/2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par Grand Besançon Métropole, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 3 000 000 € est proposée pour ce projet, représentant 5,79 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 51 792 775,18 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			5,79	3 000 000,00
ETAT	Culture et communication	Livre et industries culturelles	Auc - Aucun régime d'aide	17,38	9 000 000,00
ETAT	Culture et communication	Livre et industries culturelles	Auc - Aucun régime d'aide	6,78	3 509 000,00
ETAT	Culture et communication	Livre et industries culturelles	Auc - Aucun régime d'aide	2,79	1 445 009,00
ETAT	Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	Vie étudiante		4,44	2 300 000,00
DEPARTEMENT	Doubs			2,90	1 500 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	10,43	5 400 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	1,93	1 000 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	7,72	4 000 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	13,52	7 000 000,00
Autre partenaire récurrent	ADEME			0,58	300 000,00
Autre partenaire récurrent	- Autre (à renseigner dans "Précisions")		Auc - Aucun régime d'aide	10,65	5 516 000,00
Autre partenaire récurrent	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			0,39	200 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				85,28	44 170 009,00
Bénéficiaire				14,72	7 622 766,18
<b>Coût total éligible</b>					<b>51 792 775,18</b>

**Dépenses**

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de construction - MAPA 2	3 254 605,47
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de construction - AOO2	28 939 053,22
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de construction - MAPA 1	2 232 047,87
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de construction - AOO1	17 367 068,62
<b>Coût total du projet</b>		<b>51 792 775,18</b>

**INDICATEURS**

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC006144 - Confortation et restauration de la galerie
<b>Porteur de projet</b>	21900033800174 - COMMUNE DE DELLE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en milieu urbain
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/04/2024</b> au <b>30/06/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>01/04/2024</b> au <b>30/05/2025</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>798 538,58 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>90033 - Delle</b>

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Ce projet, porté par la commune de Delle, consiste en la restauration et la confortation de la galerie de bois, appuyée sur un vestige de rempart dans le prolongement de la maison médiévale, où est installé l'Hôtel-de-Ville. La galerie ainsi que le mur des remparts sont inscrits et ainsi protégés au titre des Monuments Historiques depuis 2011. Les poussées de terre contre le mur, ainsi que sans doute le tremblement de terre de 2003, ont fragilisé la structure au point d'en interdire l'accès au public depuis quelques années.

Cette galerie, porte d'entrée du parcours de la piste cyclable FrancoVéloSuisse, est appréciée des habitants et des touristes et participe indéniablement de la mise en valeur du centre-ville en offrant un fond de scène remarquable à la place François Mitterrand. La mairie souhaite donc la stabiliser et la restaurer afin de permettre aux habitants, visiteurs et cyclotouristes d'y avoir à nouveau accès librement et gratuitement, mais aussi de profiter de ses abords paysagers et bénéficier des animations autour du monument (illuminations, journées du patrimoine, mariages, visites libres et informations historiques sur panneaux, etc.) et ainsi renforcer l'attractivité touristique du territoire.

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Le projet, porté par la commune de Delle, consiste en la restauration et la confortation de la galerie de l'Hôtel-de-Ville. Il permettra de valoriser un site patrimonial inscrit et protégé au titre des Monuments Historiques depuis 2011. En redonnant une place centrale à ce lieu dans l'animation de la commune et en augmentant l'attractivité touristique du territoire, le projet répond aux objectifs du programme FEDER 21/27 pour la Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura, notamment via la fiche action Tourisme durable, patrimoine et culture pour le volet urbain.

La galerie étant en accès libre et gratuit, l'opération est non soumise à la réglementation des aides d'état.

Les dépenses de maîtrise d'œuvre ont été écartées après analyse de la commande publique. Aucune correction financière n'est appliquée sur le marché de travaux. Le coût total retenu éligible pour le calcul du FEDER s'élève ainsi à 798 538,58€.

En cofinancements publics interviennent l'Etat avec la DRAC (262 225€) et la DETR (80 000€), le CD90 (15 000€), la Région BFC (50 000€) et la communauté de communes Sud Territoire (70 000€). Toutes les assiettes des cofinanceurs étant inférieures à l'assiette retenue FEDER, il n'y a pas de proratisation.

Au-delà des cofinancements publics et de l'autofinancement, la fondation du patrimoine apporte : 81 000€ au titre de la Mission Bern ; 30 000€ suite au mécénat de AirBnB via la fondation ; une collecte de fonds (intégrée à l'autofinancement car dons de particuliers) ; un abondement à hauteur de 657€, soit 20% de cette collecte.

Les taux d'intervention sont donc respectés conformément à la fiche action et à la réglementation : taux maximum d'aide publique 100 % (réel 79,17%), taux maximum de FEDER 60% (réel 18,78%) et taux minimal d'autofinancement pour la commune 10% (réel 21,30 %)

Une subvention du FEDER est donc proposée à hauteur de 150 000€, soit 18,78% du coût total retenu.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			18,78	150 000,00
ETAT	Culture et communication			33,46	267 225,00
ETAT	Intérieur			10,02	80 000,00
DEPARTEMENT	Territoire de Belfort			1,88	15 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			6,26	50 000,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			8,77	70 000,00
PRIVE				10,14	81 000,00
PRIVE				0,08	657,00
PRIVE				3,76	30 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				93,16	<b>743 882,00</b>
Bénéficiaire				6,84	54 656,58
<b>Coût total éligible</b>					<b>798 538,58</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux - Confortation et restauration de la galerie	798 538,58
<b>Coût total du projet</b>		<b>798 538,58</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	Indicateur renseigné uniquement pour le 1er dossier programmé de chaque OI /territoire : indicateur déjà renseigné en 2025
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	Indicateur renseigné uniquement pour le 1er dossier programmé de chaque OI /territoire : indicateur déjà renseigné en 2025
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	15 000.00





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC010034 - Aménagements cyclables de la Station des Rousses
<b>Porteur de projet</b>	24390035400040 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA STATION DES ROUSSES-HAUT-JURA
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA2 - Mobilités durables rurales
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/01/2022</b> au <b>01/12/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>01/01/2022</b> au <b>01/12/2026</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>1 577 609,42 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>775 602,29 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	39441 - Prémanon
<b>Localisation du projet</b>	39470 - Les Rousses

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Les aménagements cyclables de la Station des Rousses se composent d'un itinéraire structurant du Lac des Rousses à Prémanon, puis à l'avenir vers Lamoura et Bois d'Amont, qui permettra de relier les quatre centre-villages de manière directe et sécurisée.

L'objectif principal est de favoriser les déplacements du quotidien au sein de la Station avec la desserte des zones d'activités et de commerces principales, notamment au centre des Rousses. La part frontalière de l'activité économique n'est pas laissée de côté avec la liaison vers la gare suisse de la Cure qui permettra une multi-modalité accrue sur ce secteur.

Par ailleurs les établissements scolaires seront aussi desservis par le futur itinéraire rendant les liaisons vers les écoles primaires de Prémanon et des Rousses et le collège des Rousses plus sécuritaires.

Enfin les équipements sportifs et zones de loisirs et événementiels seront desservis tout au long de l'itinéraire (Lac des Rousses puis à terme Lac de Lamoura, centre-ville des Rousses, centre-village de Prémanon (Espace des Mondes Polaires), sites de pratiques 4 saisons (nordique, alpine et estivale, Stade nordique Jason-Lamy-Chappuis des Tuffes.)

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Cette opération d'aménagements cyclable de la Station des Rousses, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et

au sein de l'objectif spécifique 5.2, "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)"

Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables".

Eligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Eligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/01/2022 et le 01/12/2026

Eligibilité AMI rural : Le Pays du Haut-Jura a transmis un courrier le 24/02/2025 validant la cohérence de l'opération avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 49,16 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Mobilités durables"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Communauté de Communes de la Station des Rousses une subvention FEDER de 775 602,29 € est proposée, représentant 49,16 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 1 577 609,42 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	49,16	775 602,29
ETAT	Services du Premier ministre		Auc - Aucun régime d'aide	14,92	235 355,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	8,66	136 663,00
AUTRES PUBLICS	Commune		Auc - Aucun régime d'aide	7,26	114 467,25
<b>Sous-total cofinanceur</b>				80,00	1 262 087,54
Bénéficiaire				20,00	315 521,88
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 577 609,42</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Marché de maîtrise d'oeuvre	118 505,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	1 446 794,42
140- Dépenses de prestations externes	Études complémentaires	12 310,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 577 609,42</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	3.90
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	41336.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	7212.00





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC010208 - Atelier Route Ouest
<b>Porteur de projet</b>	44772941900047 - ROUTE OUEST
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/10/2025 au 01/06/2028
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/10/2025 au 01/06/2027
<b>Coût total éligible</b>	542 632,06 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	74 536,00 €
<b>Localisation du projet</b>	89025 - Avallon

Date comité de programmation : 30/01/2026

Date décision Président : 30/01/2026

### Résumé du projet

Route Ouest est une entreprise qui conçoit et fabrique des décors et accessoires pour le cinéma et le secteur du luxe. Son projet de réhabilitation du bâtiment "A" de l'ancienne tannerie d'Avallon, actuellement en friche, a pour but de réhabiliter ce bâtiment pour y intégrer une activité productive, dans le respect de l'héritage historique du site. Le projet permet d'optimiser l'espace urbanisé, en traitant une friche abandonnée, pour lui redonner un usage respectueux de sa vocation initiale d'espace de travail de la matière et de lieu création. Le projet assure ainsi le renouvellement et l'aménagement d'un tissu bâti dégradé, en proposant l'implantation d'une entreprise, créatrice d'emplois, d'activités, de nouveaux services aux entreprises, artisans ou artistes locaux.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** L'opération est éligible au FEDER et à la fiche action renouvellement urbain. L'opération a reçu un avis favorable du Pays Avallonnais, indiquant sa conformité avec la stratégie du territoire déposée dans le cadre de l'AMI rural. La DAT a rendu un avis favorable pour cette opération.

En soutenant l'économie de proximité et en développement des activités économiques locales, l'opération répond aux objectifs du SRDEII de la Région BFC, notamment son axe 3 "Accompagner l'économie de proximité : une nouvelle ambition". En réutilisant un bâtiment en friche, l'opération répond aux objectifs du SRA-DETT de "renforcement des centralités des territoires urbains et ruraux et une économie de la ressource foncière", cité comme un des principes clés pour les territoires.

En conséquence, l'opération est considérée comme éligible au FEDER rural, ce qui motive l'instructeur à émettre un avis favorable.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2013-1407 Règlement des aides De minimis - Exp: 31.12.2023	13,74	74 536,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				13,74	74 536,00
Bénéficiaire				86,26	468 096,06
<b>Coût total éligible</b>					<b>542 632,06</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	BAT. A - STRUCTURE INGENIERIE	12 500,00
140- Dépenses de prestations externes	ANNEXE - TOITURE	48 908,00
140- Dépenses de prestations externes	BAT.A- HUISSERIES	97 831,05
140- Dépenses de prestations externes	BAT.A - MACONNERIE FONDATIONS	105 038,00
140- Dépenses de prestations externes	BAT.A - OSSATURE METALLIQUE	278 355,01
<b>Coût total du projet</b>		<b>542 632,06</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0,00



Consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**  
**Programmation initiale : avis défavorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC002582	Nouvel atelier pour de la production automatisée	3 D	1 608 325,32 €	316 665,00 €	19,69 %	Absence de réponse, suite à plusieurs relances
3	2.1	2	BFC007108	Extension et rénovation énergétique du gymnase Vernier	Commune de Beaucourt	401 543,71 €	21 145,42 €	5,27 %	Montant FEDER inférieur au minimum de 50 000 €
Nombre de projets présentés :					TOTAL	2 009 869,03 €	337 810,42 €		





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC002582 - Nouvel atelier pour de la production automatisée
<b>Porteur de projet</b>	40314450400012 - 3 D
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 06/07/2023 au 01/06/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 06/07/2023 au 01/02/2026
<b>Coût total éligible</b>	1 608 325,32 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	316 665,00 €
<b>Localisation du projet</b>	25467 - Pouilley-les-Vignes

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'intégrer une production dotée d'un système d'automatisation, libérant ainsi de l'espace dans les autres ateliers pour faire face à l'arrivée en production et en assemble de produits volumineux comme l'EKOSCAN. Cette extension constitue un nouveau pallier de développement de l'entreprise Presse Etude grâce à une stratégie constante d'innovation issue des développements de son bureau d'étude intégré.

**Avis du service instructeur :** Défavorable

### Motivation de l'instructeur :

La SCI 3D a déposé en juillet 2023 une demande de subvention au bénéfice de la société Presse Études pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un nouvel atelier de production.

En mai 2025, l'instruction du dossier a été ouverte par le prestataire EY. À cette occasion, le porteur de projet a sollicité un report de l'instruction de six mois, considérant que le contexte économique imposait une attitude de prudence et l'aménageait à suspendre temporairement son projet. Celui-ci restait toutefois envisagé en 2026, éventuellement sous une configuration différente.

En octobre 2025, le service instructeur a de nouveau contacté l'entreprise afin de reprendre l'instruction. Une demande de pièces complémentaires a été adressée, mais aucune réponse n'a été reçue dans le délai imparti.

Par un courriel en date du 28/11/2025, le porteur a indiqué son souhait de reporter à nouveau son projet et l'instruction, cette fois à 2027, faute de visibilité suffisante pour enclencher le projet plus rapidement.

Après avoir alerté l'entreprise sur les risques liés à un tel report — notamment la réalisation du projet hors du cadre temporel du programme FEDER 2021 - 2027 et la possible remise en cause de l'effet incitatif en cas de modification substantielle du projet — le service instructeur a transmis en décembre 2025 une ultime demande de complétude, assortie d'un délai de 30 jours. Il était précisé qu'en l'absence de réponse, le projet serait présenté au prochain comité de programmation pour rejet. Les échanges sont versés au dossier (dossier « echanges\_porteur »).

Cette dernière demande étant restée sans réponse, l'autorité de gestion considère que le porteur renonce à sa demande de subvention.

Avance à verser pour le fonds européen : NON

#### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			19,69	316 665,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			0,31	5 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				20,00	321 665,00
Bénéficiaire				80,00	1 286 660,32
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 608 325,32</b>

#### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Offre opérateur	1 005,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Liaisons téléphonies	3 519,20
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Alarme complete	4 573,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Cablage et liaison inter-baie	16 901,47
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Sanitaires	19 620,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Facades	28 821,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Fermetures	40 700,10
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aspiration	50 700,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Charpente	89 400,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Climatisation	99 775,00

010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Terrassement Reseaux	106 530,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Couverture zinguerie	113 950,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Panneaux Photovoltaïques	163 157,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Platerie	224 297,05
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Electricite	268 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maconnerie	377 376,50
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 608 325,32</b>

#### INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	0.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	1286660.32
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC007108 - Extension et rénovation énergétique du gymnase Vernier
<b>Porteur de projet</b>	21900009800125 - Commune de Beaucourt
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2014 au 01/09/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/10/2024 au 01/09/2026
<b>Coût total éligible</b>	401 543,71 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	21 145,42 €
<b>Localisation du projet</b>	090 - Territoire de Belfort
<b>Localisation du projet</b>	90009 - Beaucourt

**Date comité de programmation : 30/01/2026**

**Date décision Président : 30/01/2026**

### Résumé du projet

La municipalité de Beaucourt (90) réaffirme sa volonté de promouvoir le sport avec l'extension et la rénovation énergétique du gymnase Vernier.

Ce bâtiment historique construit en 1910 nécessite d'importants travaux de restauration et d'aménagement pour à la fois, développer de nouvelles activités mais aussi, permettre de réduire la consommation énergétique.

Un diagnostic énergétique réalisé en 2017 a mis en évidence la nécessité d'entreprendre des travaux d'amélioration de grande envergure : isolation des murs, de la toiture, des planchers, remplacements des menuiseries tout en respectant l'environnement notamment avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

**Avis du service instructeur :** Défavorable

**Motivation de l'instructeur :** Il s'agit d'une extension avec atteinte du niveau E3 BEPOS Effinergie 2017, projet porté par la commune de Beaucourt (90).

L'utilisation de matériaux biosourcés (laine de bois, liège) et d'énergie renouvelable bois (granulés) pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire renforcent le caractère exemplaire du projet.

Projet de construction neuve exemplaire.

Le recours important aux matériaux biosourcés (laine de bois, liège) montrent l'engagement du porteur de projet dans la réalisation de ce bâtiment.

Le projet prévoit l'installation d'une chaudière bois granulés pour le chauffage et l'eau chaude, une ventilation double flux

Porteur public, commune (Bénéficiaires éligibles au dispositif cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 16/04/24 et le 31/08/24), comité réuni le 15/10/24 : avis favorable

projet de construction : 100 points / 200 (Partie réno non éligible: pas de menuiseries bois).  
projet arrivé en 5 ème position.

A l'instruction, les cofinancements ont été mis à jour

#### RESSOURCES :

- l'Etat :

\* DSIL : subvention de 100 000 eur sur une assiette de 1 100 000 € HT, soit 9.09 % (arrêté 12/05/2021)

\* Fonds vert : subvention de 452 134.52 eur sur une assiette de 1 507 936 € HT, soit 29.98 % (arrêté 17/03/2023)

\* ANS : subvention de 232 000 eur sur une assiette de 1 596 875 € HT, soit 14.53 % (convention 20/11/2024)

- Région (C2R) : subvention de 450 000 eur sur une assiette de 1 897 085.80 € HT, soit 23.72 % (convention 02/10/2025)

- Département 90 : subvention de 40 000 eur sur une assiette de 1 479 900 € HT, soit 2.70 % (notification 01/06/2023)

Subvention sur assiette FEDER : 74.73 % d'aides publiques (hors FEDER)

- l'Etat :

\* DSIL : subvention proratisée sur tvx éligibles de 34 089.82 €, soit 8.49 %

\* Fonds vert : subvention proratisée sur tvx éligibles de 112 435.17 €, soit 28 %

\* ANS : subvention proratisée sur tvx éligibles de 54 479.67 €, soit 1.57 %

- Région (C2R) : subvention proratisée sur tvx éligibles de 88 949.39 €, soit 22.15 %

- Département 90 : subvention proratisée sur tvx éligibles de 10 135.50 €, soit 42.52 %

Le total des cofi hors FEDER s'élève à 300 089.54 soit 74.73 %, sur l'assiette de 401 543.71€ HT  
le FEDER pourrait intervenir à hauteur de 5.27 % soit 21 145.42 €

le total d'aides publiques serait donc de 321 234.97 € soit 80 %

A la suite de l'instruction et au vu des cofinanceurs mobilisés sur ce dossier, le montant de FEDER proposé est inférieur au minimum de 50 000 € (21 145.42 €) comme prévu dans l'AàP ; il n'est donc pas possible de mobiliser du FEDER sur ce dossier (tout en respectant les 80 % d'aides publiques maximum)

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	5,27	21 145,42
ETAT	Décentralisation et fonction publique			8,49	34 089,82
ETAT	Finances et comptes publics			28,00	112 435,17
ETAT	Ville, jeunesse et sports			13,57	54 479,67
DEPARTEMENT	Territoire de Belfort			2,52	10 135,50
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			22,15	88 949,39
<b>Sous-total cofinanceur</b>				80,00	321 234,97
Bénéficiaire				20,00	80 308,74
<b>Coût total éligible</b>					<b>401 543,71</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
240- Autres dépenses (à spécifier)	Maitrise d'oeuvre	26 555,67
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'extension et rénovation énergétique du gymnase vernier	374 988,04
<b>Coût total du projet</b>		<b>401 543,71</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	0
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	0
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	0



Consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**  
**FEDER-FSE+ 2021-2027**  
**Pour avis**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC002578	Investissement machines numériques: virage stratégique et nouveau marché	DECOLLETAGE GENET	1 273 950,00 €	318 487,50 €	25,00 %	Regroupement de 2 postes de dépenses initiaux en un seul
1	1.3	1	BFC003672	Investissement dans une nouvelle machine de production	YLTEC	645 700,00 €	100 351,71 €	15,54 %	Diminution du FEDER de 61 073,29 € (161 425,00 € FEDER conventionné - 100 351,71 € FEDER avenanté)
Nombre de projets présentés :					<b>TOTAL</b>	<b>1 919 650,00 €</b>	<b>418 839,21 €</b>		





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC002578 - Investissement machines numériques: virage stratégique et nouveau marché
<b>Porteur de projet</b>	64715026700019 - DECOLLETAGE GENET
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 07/07/2023 au 30/04/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 07/07/2023 au 31/12/2026
<b>Coût total éligible</b>	1 273 950,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	318 487,50 €
<b>Localisation du projet</b>	39400 – La Mouille – Hauts de Bienne

**Date comité de programmation** : 30/01/2026

**Date décision Président** : 30/01/2026

### Résumé du projet

DECOLLETAGE GENET est une PME située à Hauts-de-Bienne (Jura) spécialisée dans le travail du métal, notamment l'usinage de pièces en laiton, acier, inox, aluminium destinées aux marchés de l'électricité, de l'électronique et de la connectique.

Elle souhaite investir dans plusieurs machines qui lui permettront de réaliser des pièces de plus petite taille, plus précises et des pièces en laiton sans plomb. En franchissant un cap technologique important, la société pourra conquérir de nouveaux marchés et renforcer sa compétitivité.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'OS1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 318 487,50€ représentant un taux de 25% d'une assiette de 1 273 950,00 € HT.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Le bénéficiaire envisageait initialement l'acquisition d'un centre de tournage à commande numérique pour un montant de 145 545€ HT, ainsi que d'un embarreur (équipement périphérique dédié à ce centre) pour un montant de 30 000€ HT.

Il a finalement opté pour l'achat d'un centre de tournage à commande numérique auprès du même fabricant, intégrant directement l'embarreur.

Afin de refléter cette évolution, l'autorité de gestion propose un avenant afin de regrouper les deux postes de dépenses initiaux en un seul, intitulé « Centre de tournage à commande numérique avec embarreur intégré » pour un montant total de 175 545€ HT (145 545 + 30 000). Cette modification vise à mieux correspondre à la réalité du projet.

Les objectifs et la finalité de l'opération demeurent inchangés. Le coût total du projet ainsi que le montant de participation FEDER restent identiques.

Avance à verser pour le fonds européen : NON

#### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	25,00	318 487,50
<b>Sous-total cofinanceur</b>				25,00	318 487,50
Bénéficiaire				75,00	955 462,50
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 273 950,00</b>

#### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Machine d'inspection et de tri	170 200,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre de tournage CN avec embarreur intégré	175 545,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tour ESCOMATIC TYPE D6 ULTRA	298 460,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tour ESCOMATIC TYPE D5 TWIN	308 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tour ESCOMATIC TYPE NM6-FLEXI	321 745,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 273 950,00</b>

#### INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	955462.50
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC003672 - Investissement dans une nouvelle machine de production
<b>Porteur de projet</b>	33954993300028 - YLTEC
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 13/10/2023 au 08/02/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 13/10/2023 au 08/10/2024
<b>Coût total éligible</b>	645 700,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	100 351,71 €
<b>Localisation du projet</b>	89206 - Joigny

**Date comité de programmation** : 30/01/2026

**Date décision Président** : 30/01/2026

### Résumé du projet

YLTEC est spécialisée en chaudronnerie, principalement en inox (80 %) et en aluminium (20 %). Elle fabrique des pièces d'accastillage et de structure pour les chantiers navals, des sous-ensembles en inox pour l'industrie (pharmaceutique, cryogénie, défense), ainsi que du mobilier médical à travers sa propre gamme de produit.

La société est intégrée sur l'ensemble de la chaîne de fabrication : découpe laser, pliage, cintrage, soudure, usinage, traitement de surface, polissage et assemblage. Sa différenciation se distingue particulièrement dans le travail du tube, grâce à une maîtrise avancée de la géométrie et de la finition.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise prévoit l'acquisition d'un nouveau laser de découpe. Cet équipement, deux fois plus rapide et offrant 50 % d'économies en énergie et consommables, permettra la découpe automatisée de tôles et de tubes.

L'investissement ouvrira l'entreprise à des procédés de fabrication innovants, et notamment l'internalisation de certaines découpes afin de renforcer la réactivité et ouvrir l'accès à de nouveaux marchés. De plus, il réduira les temps de fabrication en optimisant la conception de pièces et en fluidifiant les flux de production via un système de chargement plus performant. Par conséquent, la compétitivité de YLTEC sera accrue.

**Avis du service instructeur** : Favorable

**Motivation de l'instructeur :** YLTEC est une entreprise spécialisée en chaudronnerie, avec un savoir-faire reconnu principalement sur les matériaux inox (80 %) et aluminium (20 %). Elle s'est développée autour de la fabrication de pièces d'accastillage et de structure pour les chantiers navals, de sous-ensembles en inox pour divers secteurs industriels (pharmaceutique, cryogénie, défense), ainsi que de mobilier médical à travers sa propre gamme de produits.

L'entreprise est intégrée sur l'ensemble de la chaîne de fabrication : découpe laser, pliage, cintrage, soudure, usinage, traitement de surface, polissage et assemblage. Elle se distingue particulièrement par sa maîtrise avancée du travail du tube, aussi bien en termes de géométrie que de finition.

Dans le cadre de son développement, YLTEC prévoit l'acquisition d'un nouveau laser de découpe de dernière génération. Cet équipement, deux fois plus rapide et consommant 50 % d'énergie et de consommables en moins, permettra la découpe automatisée de tôles et de tubes.

L'investissement ouvrira l'entreprise à des procédés de fabrication innovants, et notamment l'internalisation de certaines découpes afin de renforcer la réactivité et ouvrir l'accès à de nouveaux marchés. De plus, il réduira les temps de fabrication en optimisant la conception de pièces et en fluidifiant les flux de production via un système de chargement plus performant. Par conséquent, la compétitivité de YLTEC sera accrue.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA117857 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 25 % pour une moyenne entreprise ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER à 100 351,71 € soit 15,54 % du coût total retenu. Cela entraîne une baisse du montant de FEDER initialement attribué à 161 425,00 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 100 351,71 €, représentant un taux de 15,54 % d'une assiette s'élevant à 645 700,00 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	15,54	100 351,71
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA58979 - Régime cadre d'aide à finalité régionale - AFR	9,46	61 073,29
<b>Sous-total cofinanceur</b>				25,00	161 425,00
Bénéficiaire				75,00	484 275,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>645 700,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Machine découpe laser	645 700,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>645 700,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	0.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	484275.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



Consultation écrite du 23 au 30 janvier 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**  
**FEDER-FSE+ 2021-2027**  
**Pour information**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC000061	Projet de modernisation de METAL PROJECT	METAL PROJECT	650 000,00 €	130 000,00 €	20,00 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses de 12 mois
1	1.3	1	BFC000469	Modernisation et diversification de NOVAPLEST	NOVAPLEST SOC	589 702,50 €	117 940,50 €	20,00 %	Prolongation de la période de réalisation
5	5.2	2	BFC006796	CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET VOIE Verte	Commune NUITS ST GEORGES	389 752,00 €	111 455,00 €	28,60 %	Prolongation de la date d'éligibilité des dépenses et de la date de demande du solde
5	5.2	4	BFC007394	Aménagements intérieurs d'une école de production	COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	407 885,10 €	138 975,15 €	34,07 %	Prolongation des dates d'éligibilité et de la date de demande de solde
Nombre de projets présentés :					TOTAL	2 037 339,60 €	498 370,65 €		





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC000061 - Projet de modernisation de METAL PROJECT
<b>Porteur de projet</b>	43370429300029 - METAL PROJECT
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 28/03/2022 au 31/01/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 28/03/2022 au 30/09/2026
<b>Coût total éligible</b>	650 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	130 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	89046 - Bléneau

**Date comité de programmation** : 30/01/2026

**Date décision Président** : 30/01/2026

### Résumé du projet

METAL PROJECT est une PME industrielle basée à Bléneau (89220) spécialisée dans l'application de revêtements spéciaux notamment à destination des secteurs de l'imprimerie, de l'agroalimentaire et de la cartonnnerie. Elle dispose par ailleurs de moyens d'usinage en grandes capacités dimensionnelles.

La société intervient notamment dans la réfection de pièces mécaniques d'usure tels que des rouleaux d'imprimerie à travers l'application de revêtements de protection et d'amélioration des performances de ces rouleaux. En outre, l'entreprise dispose de moyens d'usinage capables de corriger d'éventuels défauts mécaniques apparus au fil du temps. L'intérêt majeure de cette démarche est à la fois écologique et économique en faisant durer les pièces et en limitant au maximum les temps d'arrêt des lignes de production de ses clients qui dépendent très fortement des pièces reconditionnées par METAL PROJECT. METAL PROJECT, aujourd'hui leader dans son domaine, souhaite, grâce à l'appui du FEDER, assurer son développement avec une stratégie, à moyen terme, de modernisation de son parc. La société a prévu un plan d'investissements pour assurer sa croissance dans les prochaines années. Ces achats renforceront sa productivité et lui donneront accès à des technologies innovantes. Ces acquisitions donneront aussi la possibilité à METAL PROJECT de gagner des parts de marché dans des secteurs à très forte valeur ajoutée et ainsi franchir un cap de développement.

**Avis du service instructeur** : Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Métal Project a émis une demande de prorogation des durées liées à son projet FEDER en date du 03/12/2025 afin de pouvoir réaliser l'opération conventionnée sereinement, cela au regard des ralentissements du secteur économique sur lequel évolue le porteur de projet. La demande porte sur 12 mois, passant du 31/01/2026 au 31/01/2027 pour l'éligibilité des dépenses, avec une fin d'exécution d'opération au 30/09/2026. La présente prorogation a pour but d'offrir à l'entreprise le temps d'acquérir la dernière dépense conventionnée.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	130 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				20,00	130 000,00
Bénéficiaire				80,00	520 000,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>650 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tour semi-numérisé par apprentissage	80 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Pistolet Plasma	150 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Cabines d'aspiration	160 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Rectifieuse à commandes numériques	260 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>650 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	520000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC000469 - Modernisation et diversification de NOVAPLEST
<b>Porteur de projet</b>	53552021700022 - NOVAPLEST SOC
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 13/10/2022 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 13/10/2022 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	589 702,50 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	117 940,50 €
<b>Localisation du projet</b>	90032 - Danjoutin

**Date comité de programmation** : 30/01/2026

**Date décision Président** : 30/01/2026

### Résumé du projet

La PME industrielle NOVAPLEST située à Danjoutin (90400) souhaite mettre en place une stratégie d'investissements ambitieuse, avec comme objectif de moderniser son parc machine, réduire son empreinte environnementale ainsi que diversifier son activité sur de nouveaux marchés porteurs.

Les investissements sont notamment deux nouveaux centres d'usinage CN à 3 axes et 5 axes, une étuve électrique compacte ainsi qu'un centre de découpe laser moderne. Ils ont pour but de venir remplacer des machines vieillissantes (10 à 15 ans) ainsi que des technologies qui ne sont plus en phases avec les enjeux écologiques actuels (étuve à gaz). Ce faisant, la société ambitionne d'atteindre un chiffre d'affaires de 2,2M euros en 2025 ainsi que de créer 3 emplois, tout en préservant ses 10 salariés actuels.

**Avis du service instructeur** : Favorable

**Motivation de l'instructeur** : Le 03 novembre 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'Autorité de gestion des fonds européens, a reçu de la part de la société NOVAPLEST, une demande prorogation de délais de 12 mois pour la réalisation de son opération. Cette demande concerne la réalisation de la dépense "bras de manutention" et de la dépense "étuve" qui ne pourront être réalisés dans les délais fixés par la convention attributive initiale.

L'entreprise a dû faire face à un investissement imprévu, qui l'a contrainte à repousser (pour des raisons financières) l'achat du "bras de manutention" et de l'étuve.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	117 940,50
<b>Sous-total cofinanceur</b>				20,00	117 940,50
Bénéficiaire				80,00	471 762,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>589 702,50</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Bras de manutention	15 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	ETUVE	22 702,50
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage CN 3 axes	140 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage CN 5 axes	164 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre de découpe laser	248 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>589 702,50</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	471762.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC006796 - CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET VOIE VERTE
<b>Porteur de projet</b>	21210464000017 - Commune NUITS ST GEORGES
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA2 - Mobilités durables rurales
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <a href="#">26/03/2024</a> au <a href="#">27/03/2026</a>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <a href="#">26/03/2024</a> au <a href="#">31/12/2024</a>
<b>Coût total éligible</b>	<a href="#">389 752,00 € HT</a>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<a href="#">111 455,00 €</a>
<b>Localisation du projet</b>	<a href="#">21464 - Nuits-Saint-Georges</a>

Date comité de programmation : [30/01/2026](#)

Date décision Président : [30/01/2026](#)

### Résumé du projet

L'amélioration de la mobilité sur le territoire nuiton est un sujet central, au cœur des démarches engagées par la Ville avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dans les domaines de la transition énergétique, du développement touristique et de l'aménagement de l'espace.

Le projet d'aménagements cyclables de la ville de Nuits-Saint-Georges s'intitule "Renforcement du maillage cyclable". Il répond aux orientations du schéma directeur vélo de la Communauté de communes afin d'irriguer le territoire et s'inscrit dans une logique de renforcement du réseau existant 10km (10 000 ml) sur lequel il s'appuie pour créer une continuité avec un objectif prioritaire de sécurisation des déplacements au quotidien.

Il consiste en la création de 750 ml de pistes cyclables permettant aux cyclistes et aux piétons de circuler en sécurité entre les zones d'activités économiques et la gare de Nuits-Saint-Georges:

- secteur A = 470 mètres linéaires
- secteur B = 280 mètres linéaires

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Compte tenu de retards dans les travaux, notamment de signalisation, et de la réception très récente des éléments comptables définitifs au porteur, ce dernier a fait part de sa demande de prolonger la date d'éligibilité des dépenses ainsi que la date de demande du solde.

**Dates initiales:**

Réalisation de l'opération : du 26/03/2024 au 06/12/2024

Eligibilité des dépenses : du 26/03/2024 au 06/12/2025

Date de demande du solde : 06/12/2025

**Dates modifiées avec le présent avenant:**

Réalisation de l'opération : du 26/03/2024 au 31/12/2024 (PVRT avec levées de réserve)

Eligibilité des dépenses : du 26/03/2024 au 27/03/2026

Date de demande du solde : 27/03/2026

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	28,60	111 455,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	50,00	194 876,00
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	11,55	45 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				90,14	351 331,00
Bénéficiaire				9,86	38 421,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>389 752,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Voirie et réseaux divers	389 752,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>389 752,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	0.75
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	58892.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contribution s aux stratégies	1.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	4478.00





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC007394 - Aménagements intérieurs d'une école de production
<b>Porteur de projet</b>	21700467000014 - COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 31/12/2028
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/08/2024 au 27/09/2024
<b>Coût total éligible</b>	407 885,10 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	138 975,15 €
<b>Localisation du projet</b>	70467 - Saint-Loup-sur-Semouse

**Date comité de programmation** : 30/01/2026

**Date décision Président** : 30/01/2026

### Résumé du projet

La commune de Saint-Loup-sur-Semouse réhabilite un site emblématique à l'abandon, l'ancienne Filature, en créant de nouveaux aménagements à dominante bois pour une école de production. Avenir Bois Formation y propose déjà un CAP Conducteur d'Installation de Production et prévoit une deuxième classe en septembre 2024, suivie d'un nouveau CAP Menuisier Agenceur en 2025, triplant ainsi ses effectifs. L'association a investi 500 000 € pour réhabiliter 800 m<sup>2</sup>, et la commune, propriétaire des lieux, réalisera des travaux sur 300 m<sup>2</sup> (salles de classe, vestiaires, espaces fonctionnels) afin d'obtenir l'agrément de l'Éducation Nationale, indispensable à la pérennisation de l'école. Ce projet contribue à préserver la filière bois, soutenir l'économie des acteurs locaux, et répondre aux besoins d'insertion professionnelle, tout en redonnant vie à un espace abandonné, au service du développement durable et de la revitalisation territoriale.

**Avis du service instructeur** : Favorable

**Motivation de l'instructeur** : Compte tenu du calendrier réel de clôture financière de l'opération et de la nature des dépenses restant à acquitter, la commune de Saint-Loup-sur-Semouse a sollicité le service instructeur par mail le 8 janvier 2026, pour prolonger les dates d'éligibilité des dépenses ainsi que de la date de demande de solde. Initialement, la période d'éligibilité des dépenses était fixée du 1er janvier 2021 au 30 octobre 2025. La commune sollicite une extension de cette période jusqu'au 31 décembre 2028, sans modification du périmètre de l'opération ni de son contenu.

Cette demande est motivée par le fait que l'ensemble des dépenses liées au projet n'a pas encore été intégralement soldé. En particulier, les retenues de garantie afférentes aux marchés de travaux n'ont pas encore été libérées et le diagnostic d'étanchéité de la toiture n'a pas encore été effectué. Ces éléments, indépendants de la volonté du porteur

de projet, ne permettent pas à ce stade l'établissement des pièces comptables définitives nécessaires à la clôture de l'opération.

La prolongation demandée vise ainsi à sécuriser le paiement effectif des dépenses éligibles et à permettre le dépôt d'une demande de solde conforme aux règles du programme, sur la base de dépenses réellement acquittées. Elle ne remet pas en cause les objectifs initiaux de l'opération, ni son plan de financement, ni le respect des obligations réglementaires applicables.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	34,07	138 975,15
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	50,00	203 942,55
Autre partenaire récurrent	EPCI et communes		Auc - Aucun régime d'aide	4,95	20 178,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				89,02	363 095,70
Bénéficiaire				10,98	44 789,40
<b>Coût total éligible</b>					<b>407 885,10</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre	30 781,13
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	364 007,97
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plan d'évacuation, extincteurs	400,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Test étanchéité à l'air	660,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Coordination SPS	870,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Diagnostic étanchéité toiture	2 200,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Diagnostic structure toiture du bâtiment	2 760,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Diminution infiltration - Pose caniveau	3 030,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Contrôle technique	3 176,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>407 885,10</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle

FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00